Tome II — N° 2 Avril-Juin 1934

ÉTUDES MISSIONNAIRES

Revue Trimestrielle

SOMMAIRE

ADMINISTRATION :

DESCLÉE DE BROUWER & C°
76 bis, Rue des Saints-Pères, PARIS (7e)
Tél. Littré 07-11 et 07-12 - Compte Ch. Post. : Paris 767-22
R. C. Seine 218.411 B

RÉDACTION :

5, Rue Monsieur, 5, PARIS (7e)
Tél. Inv. 09-97

Études Missionnaires

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée sous le patronage
des Amis des Missions

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Colonies. . 25 fr. | Etranger. . 30 fr.

Les Principaux Collaborateurs :

I. — Problèmes généraux des Missions.

S. Exc. Mgr DESWAZIÈRES, des M. E. P. — Mgr BOUCHER, *Président des Œuvres pontificales de la Propagation de la Foi et de St-Pierre Apôtre.* — Mgr MÉRIO, *Directeur Général de la Sainte-Enfance.* — Mgr OLICHON, *Directeur de l'Union Missionnaire du Clergé.* — Mgr Bruno DE SOLAGES, *Recteur de l'Institut catholique de Toulouse.* — Vice-Amiral LACAZE *Ancien ministre.* — M. Georges GOYAU, *de l'Académie Française.* — R. Père BERTIN, O. F. M. — R. Père BRIAULT, C. Sp. — R. Père BROU, S. J. — R. Père CADIÈRE, M. E. P. — M. l'Abbé Paul CATRICE. — M. l'Abbé DEYRIEUX, *Directeur des « Missions Catholiques ».* — R. Père DUBOIS, S. J. *Secrétaire de la Conférence des Missions d'Afrique.* — M. Paul LESOURD, *Archiviste paléographe.* — R. Père MAZÉ, des Pères Blancs. — R. Père O'REILLY, S. M. — R. Père PERBAL, O. M. I. — M. l'Abbé PRÉVOST, *Aumônier de « Ad lucem ».* — R. Père DE REVIERS DE MAUNY, S. J.

II. — Enquêtes dans les pays de Mission.

Agence Fides, services spéciaux. — Délégués de toutes les Congrégations missionnaires de religieux et de religieuses. — Conférences des Missions Catholiques d'Afrique.

III. — Les Missions et les problèmes internationaux.

Mgr BEAUPIN, *Président de la Commission catholique de Coopération intellectuelle.* — R. Père DE LA BRIÈRE, S. J., *Rédacteur aux « Études ».* — R. Père DELOS, O. P., *Professeur à l'Université Catholique de Lille.* — M. René PINON, *de l'Académie des Sciences Coloniales.*

IV. — Les Missions et le droit international.

M. LE FUR, *Professeur à la Faculté de Droit de Paris.*

V. — Les Missions et le droit colonial.

M. GARRIGOU-LAGRANGE, *Professeur à l'Université de Bordeaux.*

VI. — Les Missions et l'ethnologie.

R. Père PINARD DE LA BOULLAYE, S. J.

VII. — Les Missions et la Géographie humaine.

M. DEFFONTAINES, *Professeur à l'Université catholique de Lille.* — R. Père TASTEVIN, C. Sp., *Professeur à l'Institut catholique de Paris.*

VIII. — Les Missions et les problèmes sociaux.

M. Eugène DUTHOIT, *Professeur à l'Université catholique de Lille, Président de la Commission générale des Semaines sociales de France.* — R. Père ARNOU, S. J., *Membre du Bureau international de Travail.* — M. Robert GARRIC, *Professeur agrégé de l'Université.* — M. DANEL, *Professeur à la Faculté Catholique de Droit de Lille.* — M. Joseph FOLIET.

IX. — Les Missions et le Monde musulman.

M. MASSIGNON, *Professeur au Collège de France.* — R. Père MARCHAL, *Assistant général des Pères Blancs.*

X. — Les Missions et la médecine.

Docteur GOUGEROT, *Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.* — Docteur J. LOISELET, S. J.

XI. — Les Missions et la Science.

R. Père LEJAY, S. J., *Directeur de l'Observatoire de Zi-Ka-Wei.* — R. Père POISSON S. J., *Directeur de l'Observatoire de Tananarive.*

XII. — Les Missions et l'étude des langues indigènes.

M. l'Abbé Adrien MILLET, *Directeur de l'Institut de Phonétique expérimentale.*

XIII. — Les Missions dans leurs rapports avec les arts.

M. Georges DESVALLIÈRES, *Membre de l'Institut.* — M. Paul TOURNON, *de l'École des Beaux-Arts, Architecte.*

Études Missionnaires

Tome II — N° 2 Avril-Juin 1934

LA RELIGION DES NONES
(Sénégal)[1]

La région de Thiès, au Sénégal est le centre d'une petite tribu fortement apparentée aux Sérers par la langue et les mœurs à tel point que l'administration française ne les connaît que sous ce dernier nom. Les Nones sont au nombre de 77.000, et s'étendent depuis Poponguine sur la mer jusqu'aux environs immédiats de Tivaouane au nord de Thiès.

Avant l'occupation française, le peuple None se partageait en trois tronçons, séparés les uns des autres par 14 km. de taillis impénétrables entre Thiès et Sangué vers le sud-ouest, Thiès et Mont Rolland vers le nord. Aussi leur parler présente-t-il trois dialectes assez différenciés : *none* dans la région de Thiès, *n'dut* au nord et *saf-i* au sud. Ces dialectes ont des sons explosifs assez difficiles à prononcer. On les produit en aspirant l'air : *m'boh*, l'homme.

La tradition rapporte que le pays était occupé avant eux par une population à laquelle on donne le nom de Sègnes. Il existe en effet dans les dunes au nord de Dakar une population aujourd'hui de langue wolof, connue sous le nom de Signis.

Quant aux Nones ils semblent être venus du nord-est. Leurs femmes possèdent des bijoux d'une nature et d'une

1. Je dois beaucoup des renseignements qui suivent au R. P. Boutrais qui a passé plus de trente ans parmi les Nones, et au R. P. Cosson, curé de Thiès.

facture spéciale qu'on appelle des *peme*, auxquels elles tiennent beaucoup et qu'elles ne vendent qu'à la dernière extrémité : ces perles ne se retrouvent que dans les vieilles tombes du Fouta Toro, pays actuel des Toucouleurs.

Les Nones ne se reconnaissent aucun chef commun. Chaque village était indépendant. Il avait à sa tête un chef de terre le *lamane*, qui était l'homme le plus âgé de la Grande famille établie dans la localité.

Son autorité était toute paternelle. Il avait à ses côtés un ancien qui était plus écouté que lui parce qu'il réglait la vie religieuse du village : sacrifices et libations à offrir aux Génies et aux morts, détermination des jours fastes pour les différents travaux des champs : semailles, sarclage, récolte.

La population se partage en deux castes : les *gir* ou hommes libres et les *gevel* (griots). Les premiers sont les propriétaires de la terre. Ils la cultivent eux-mêmes en gros mil à grappe, petit mil chandelle, haricots, arachide, coton, manioc et tabac. Ils plantent aussi, surtout au nord, des palmiers rôniers dont ils extraient le *rof* ou vin de palme.

Les *gevel* sont gens sans vergogne qui exploitent la vanité des paysans par des louanges chantées ou déclamées, accompagnées sur le tam-tam, et qui doivent leur être largement payées sous peine de louanges à rebours. Les joueurs de tambour forment une catégorie supérieure de *gevel*, qui porte le nom de *mol*. Ces griots n'ont jamais la dignité d'un homme libre, et ils exercent souvent des métiers inavouables.

La proportion des griots dans chaque village n'est pas considérable. En moyenne il n'y a qu'une ou deux familles *gevel* par hameau d'une dizaine de huttes. Encore forment-ils un groupe à part qui n'a pas le droit de pénétrer dans l'enceinte des hommes libres ou nobles ! Jadis on leur interdisait même de sortir de leur enclos pendant tout l'hivernage, sauf pour aider aux travaux des champs par crainte de voir cesser la pluie.

C'est pour la même raison qu'il est interdit de les enterrer, à l'exception des mol. On dépose leurs cadavres à l'intérieur des baobabs creux, alors que naguère en certains villages on se contentait de les attacher aux grosses branches de ces arbres.

Les femmes griotes, même celles de la catégorie des mol, n'ont pas le droit de puiser de l'eau au même puits que les femmes libres. En certains endroits on leur a creusé des puits pour elles seules afin qu'elles n'importunent pas les femmes *gir*, car autrement elles doivent s'arrêter à une vingtaine de mètres du puits et les femmes libres viennent y emplir leurs calebasses ou leurs *canuris*, vases globulaires en terre cuite.

La descendance ne se compte que dans la ligne utérine : « la parenté, disait-on, n'est donnée que par le lait ». Cette parenté par les femmes constitue un empêchement jusqu'à l'infini. Au nord l'autorité paternelle est encore toute entre les mains de l'oncle maternel ; mais chez les Nones de Thiès et chez les Diobas c'est le père qui marie ses filles, et il laisse ses biens à ses enfants et non à ses neveux.

En dehors de la parenté utérine, la différence de caste est aussi un empêchement absolu au mariage sous peine de déchéance pour la partie libre et d'exclusion de sa parenté.

***

Le nom que les Nones de Thiès donnent à Dieu est *Koh sen* ; tandis que ceux du nord l'appellent *Kope*. Ces termes sont les équivalents de *Rog sen* en sérer, et de *N'day san* en wolof.

Le premier de ces mots en sérer et en none signifie Ciel. C'est aussi le sens de *e-Mit* en diola, de *e-Ti* et de *ba-Ti* en bayote et en manjak.

Il ne s'agit pourtant pas du ciel athmosphérique, puisqu'on le qualifie de *tyag'* qui signifie grand-père. Koh est donc une personne. Une légende de Mont Rolland lui donne même une mère, mais une mère anonyme et dont on ne parle jamais. Elle n'est là semble-t-il que pour excuser le départ d'un être si bon et si ami des hommes.

« Au début des temps, le ciel était tout près de la terre. Koh était assis et les enfants des hommes s'amusaient à tirer sur les franges de son manteau. Avec leurs doigts ils faisaient des trous dans son habit. La mère de Koh ne put supporter tant de sans-gêne. Elle invita son fils à fuir la compagnie de ces indiscrets. Il partit, c'est-à-

1. Nous représentons par *h* dans les mots indigènes de cet article, la consone vélaire sourde, le *ch* dur des Allemands.

dire qu'il mit entre lui et les hommes la distance qui sépare aujourd'hui le ciel de la terre. »

Ici l'on voit fort bien que *Koh* est une personne, et que le firmament comme dans la Bible est son manteau. Les trous de ce manteau sont peut-être ceux par où tombe la pluie ou brillent les étoiles, suivant une conception que l'on retrouve chez plusieurs peuplades du Moyen-Amazone.

Une autre version du départ de Koh raconte qu'au temps de l'âge d'or les hommes vivaient heureux dans le voisinage et la compagnie de Koh. Ils n'avaient pas besoin de travailler : tout poussait à merveille sans culture. Mais un jour un petit garçon ayant satisfait aux aux besoins de la nature au milieu de la case paternelle, sa mère se servit d'une galette cuite sous la cendre, en guise de pelle, pour recueillir l'ordure et jeter le tout sur le tas de cendres, derrière la maison. Koh fut indigné de ce gaspillage. « Comment ? je les nourris pour rien, ils sont gros et gras, et c'est ainsi qu'ils traitent la nourriture que je leur donne ! Eh bien ! ils vont voir ce qu'il va leur en coûter ! Je vais m'en aller et ils sauront le prix des aliments. » Et aussitôt il replia sa tente et s'en alla en disant aux hommes anxieux de son geste : « Désormais avant de manger, il vous faudra suer à remuer la terre ! » Et c'est depuis lors que les hommes se sont vus obligés de travailler pour avoir de quoi manger. Quant à Koh on ne l'a plus revu. C'est le firmament qui est sa tente.

Ce dernier détail semble marquer la haute antiquité de cette légende car il y a très longtemps que les Nones ne vivent plus sous la tente, ni en contact avec les nomades autres que les Laobés (menuisiers ou colporteurs ambulants) qui eux-mêmes vivent dans des huttes de chaumes. On y voit clairement à nouveau que Koh est une personne et que le ciel, comme dans la Bible encore n'est que sa tente. Elle est de taille ! elle est unique en son genre et c'est pourquoi, comme dans la Bible elle a pu servir à désigner son possesseur, que par respect on évite d'appeler par son nom.

Hoh en sérer signifie tête ; on le trouve appliqué au ciel dans l'expression *n'der hoh* qui signifie le milieu du ciel, midi. Il y aurait-il quelque relation entre cette tête Koh et le soleil ? En plusieurs dialectes africains le nom

du soleil sert comme ici le ciel, à désigner le Dieu suprême.

Le titre de *Tyag'* ne doit pas être pris à la lettre ; il est d'usage en Afrique de décerner ce titre de grand-père aux personnes à qui l'on veut témoigner un très grand respect. Les Wolofs disent aussi dans le même sens : *mam Yalla !*

Le conte suivant montre que Koh n'est pas le père des hommes par génération et qu'on ne peut pas le confondre avec le premier des hommes.

« Un jour *Koh* en se promenant sur le bord de la mer, vit un œuf qui flottait sur les eaux. Il le prit, l'apporta sur le rivage et le brisa. Notons en passant que le None trouve tout naturel que Koh puisse marcher sur les eaux de la mer. Dans l'œuf il trouva deux petits enfants : un mâle, *dyal*, et une femelle *bedé*. Il les nourrit jusqu'à ce qu'ils parvinssent à l'âge adulte. Mon informateur ne sut pas me dire comment il s'y prit : « Celui qui ne sait pas lire, dit-il ne peut pas savoir tout cela ». Quand les enfants furent adultes, le garçon rendit la jeune fille enceinte, et c'est d'eux que nous descendons tous. Le monde alors n'était pas mauvais comme maintenant. Aujourd'hui, il y a beaucoup de péchés ! »

Il ne m'a pas été possible de savoir d'où provenait l'œuf. Un conte analogue du Moyen-Congo (Kambas), semble le faire tomber du ciel. Il y en eut même deux : le premier contenait le premier couple humain lequel n'eut que deux fils ; et le second, une femme qui fut l'occasion du premier meurtre ou plutôt du premier fratricide. Ces œufs étaient tombés sur terre ; les Nones font tomber le leur à l'eau, crainte sans doute de le casser, et parce qu'ils sont près de la mer. Il est l'origine des premiers hommes ; Koh est d'une autre nature, absolument transcendante.

Les premiers hommes ne mouraient pas et ne devaient pas mourir. Le premier être qui mourut fut un chien. Il fut enterré à 3 ou 4 km. de Thiès, à *Lui m'bay fa*, le Tombeau du Chien, dans une termitière, au pied d'un baobab. Comme on n'avait jamais vu de mort, ce fut une grande désolation ! Les femmes pleurèrent. On enveloppa le cadavre dans des pagnes et l'on tira force coups de fusils. Et surtout ne dites pas que le fusil ne devait pas exister à cette époque ! Koh vit cette scène et accourut en colère: « Comment ! vous faites tant de bruit pour un chien cre-

vé ? Eh bien ! vous mourrez vous aussi ! » Et voilà comment la mort est devenue le lot de tous les hommes. « Ah ! ces fous du commencement, *dof yu dye kaya !* » disait une vieille, en pensant que sans leur faute elle aurait encore bien des années à jouir du soleil.

Le qualificatif de *Sen* appliqué à *Koh* ne peut pas être le nom de famille homonyme, puisque comme tel c'est un nom de basse caste, de gevel. Parce qu'on l'attribue, en le saluant, à un passant qu'on ne voit pas, et qui est caché par les hautes herbes, certains ont pensé le traduire par « invisible ». Mais cette interprétation est fragile et ne peut être acceptée qu'à titre provisoire. Il convient de rapprocher ce mot du qualificatif donné à Dieu par les Diolas, qui sont les cousins des Sérers et par conséquent aussi des Nones : *U-San-um*, qui signifie le Riche ! Et c'est un titre qui convient bien au Dieu des Sérers et des Nones, comme à celui des Diolas, puisqu'il est pour eux l'auteur de tous les biens. En None le mot SAN-I désigne les devins.

Nous avons ainsi l'explication de cette invocation, de cette oraison jaculatoire, adressée à Dieu : *Koh tyag' sen* ! O Ciel mon grand-père, riche et généreux ! [1]

Tout en effet nous vient de lui : les animaux domestiques, le mil, le vin de palme, tant le *senga* de l'elaeis que le *rof* du rônier etc... *Koh tu men*, c'est *Koh* qui les a faits.

Quand la récolte a été bonne c'est à Dieu qu'on en rend gloire : *Koh o nen yam, toh*, Koh m'a donné des ignames, du mil.

Lorsqu'un malade éprouve une amélioration, c'est Koh qu'il remercie en premier lieu : *Me geremen Koh* ! Je rends grâces à *Koh* ! Et s'il guérit, il dira en wolof : « *Yalla e kati nama* », Dieu m'a mis debout.

Jamais on n'entendra dire que Koh est méchant ; bien au contraire : « *Koh bah na lol*, Koh est très bon ! Il y a longtemps qu'il est bon ! *Manyen ke bah !* » Aussi lui adresse-t-on des prières pour obtenir les biens de la terre : « *Koh tyag'a Sen, on a mu, a lak, e noh, ri toh, fa n'vu soat !* Koh mon riche grand-père, donne-moi de l'eau, des haricots, des bœufs, du mil, un corps froid, c'est-à-dire sans fièvre.

1. En Nago, au Dahomey et Nigeria, nous avons dans les mêmes ordres d'idées : SAN, prospère, TCHAN, généreux, et O SAN la lumière du jour. En Ganda, M'SAN-A signifie également le jour ; en rundi N'CHANYI, le feu, et I N'CHANYI, celui du feu, Dieu, qui produit le feu.

Ces prières se font aussi bien seul qu'en famille, et en regardant le ciel, mais sans se mettre à genoux, et sans se donner des attitudes : ce sont de vraies oraisons jaculatoires. Il n'y a point de réunions cultuelles en l'honneur de Koh ; son culte est privé mais universel.

L'opprimé en appelle à sa justice, non pas à une justice d'outre-tombe, mais à une intervention aussi prompte que possible. Une femme qui ne pouvait obtenir satisfaction disait à son oppresseur : « Je t'attends à la porte de Koh ! ».

On aurait donc tort de dire que dans la pensée des Nones Dieu se désintéresse de l'humanité. Ceux-ci vivent encore dans son intimité quoique d'une manière moins sensible que dans l'âge d'or, alors que sa seule présence faisait lever les moissons. Quand on demande à un passant s'il est seul, il proteste ou explique en répondant : « *Me ne Koh !* Moi avec Dieu ! » Cette expression n'est pas un emprunt aux religions chrétiennes ou à la musulmane, car elle était courante il y a trente ans à l'arrivée des missionnaires, qui eux sont venus avant les mahométans.

Les Nones poussent même un peu loin l'intervention divine dans leurs affaires, car ils lui attribuent parfois même leurs fautes, pour s'excuser : « Koh m'a poussé ! »

Ils ne se hasardent pas à parler de leurs projets d'avenir, sans ajouter : « *Nep Koh a !* S'il plaît à Dieu ! »

Ils ont continuellement le nom de Koh à la bouche. Ils le considèrent vraiment comme le souverain maître de leurs destinées. *Hoh iong dok, Koh* habite en haut, dit-on encore, mais de là il voit tout ce qui se passe.

C'est à ce titre sans doute qu'on lui attribue la pluie et les phénomènes atmosphériques concomitants. *Koh topen, Koh oen,* Koh pleut, Koh parle, sont les expressions courantes pour dire : il pleut, il tonne. On comprend aisément l'importance que peut avoir aux yeux des indigènes un Etre qui dispense la pluie dans un pays où elle est si désirée et où la sécheresse dure normalement 8 mois au moins : de novembre à mai et quelquefois jusqu'au début de juillet.

Quand la saison des pluies tarde à se déclancher on entend les vieillards proférer une sorte de blasphème, qu'excuse leur impatience et leur rusticité : « Koh est tombé dans l'enfance ! Il ne pleut plus comme autrefois

au moment voulu ! » Mais quand ils disent ainsi que Koh est devenu trop vieux, et ne sait plus ce qu'il fait, personne le prend au sérieux : c'est une simple boutade !

Par ailleurs on n'entend jamais insulter Koh ou le plaisanter.

On le traite parfois de mari de la terre, *Koh yal ka gey* ou *ma gey*, parce que c'est lui qui la féconde en lui dispensant la pluie. On reconnaît aisément dans les deux particules ka et ma les deux articles bantous, le dernier servant à distinguer les êtres nobles et les liquides. De même la Terre est appelée la femme de Koh : « *Ma Gey be dep Koh.* »

Une petite fille à qui l'on demandait au catéchisme à quoi ressemblait Koh, répondit sans hésiter : « A la pluie ! » C'était une réponse d'enfant confondant la cause et l'effet ; elle était causée par la manière équivoque imprécise dont s'expriment les Nones sur ce sujet.

Koh étant le maître absolu de la pluie, il arrive pourtant qu'à la demande de certaines personnes, humaines ou surhumaines, il retienne l'eau malgré les besoins des hommes. C'est que normalement le Ciel a distribué la gérance de ses pouvoirs comme celle de ses biens entre ses créatures. Parmi ces dons extraordinaires, il y a celui d'arrêter ou de faire tomber la pluie. Chacun doit faire son devoir et bien exercer les attributions qu'il a reçues. En cas de grave négligence l'institution fonctionne mal ou ne fonctionne pas du tout Si par exemple celui qui a reçu le pouvoir de distribuer la pluie en abuse, Koh se fâche et dit : « Comment ? je te donne la science et tu en abuses ? Sache que lorsque je te donne des ordres et que tu les dépasses, tu me déplais. » Et cet individu meurt pendant cet hivernage.

La Terre exerce aussi un certain contrôle sur la pluie à titre d'épouse du Ciel. Quand on la souille en y enterrant le cadavre d'un griot, elle arrête la pluie, ce qu'on explique en disant : « Notre terre ne veut pas de péché : s'il y a un péché en terre il ne pleuvra pas. » A Lalan en 1914 on déterra ainsi le cadavre d'un None accusé d'avoir eu des rapports avec une femme griote. Ces morts doivent être jetés dans le creux de baobabs ou même amarrés aux branches de ces arbres. Ils sont déchus. Aussi, quand la sécheresse se prolonge, cherche-t-on à savoir si on n'aurait pas enterré un griot ou quelqu'un

ayant eu des relations avec un griot, ne serait-ce qu'une fois dans sa vie. Ce fut le cas pour le mort de Lalan. A son enterrement il y avait eu de longues discussions au sujet de sa sépulture, car il était soupçonné d'avoir eu des rapports avec une griote. La famille avait enfin obtenu qu'il fût enterré ; ce qui eût été impossible avant l'arrivée des Français. Mais en présence du fléau de la sécheresse les Anciens s'en furent trouver la famille et lui dirent : « Vous voyez ce qui nous arrive à cause de cette sépulture ! Laissez-nous déterrer cet homme et la pluie reviendra ». La famille s'y refusa. Mais les autres vinrent de nuit déterrer le cadavre, et aussitôt il tomba une averse abondante. La famille porta plainte, et l'Administration condamna le village à payer une amende de 200 francs. On la paya aisément car cela ne faisait que 0,50 par adulte et on avait obtenu la pluie !

En dehors de ces cas, certains morts sont accusés d'avoir emporté l'eau ; on en signale un qu'on accusait de la garder dans sa machoire inférieure, cette machoire que les veuves portent en pendentif chez plusieurs peuplades primitives d'Asie et d'Océanie. Nous sommes ici en dehors de la religion, en pleine magie. On procède alors comme dans le cas précédent : on se rend en groupe sur la tombe du détenteur de la pluie, et armé d'un ilère, quelqu'un enfonce cet outil à long manche et à fer en croissant, jusqu'à la tête du mort en disant : « S'il est vrai que tu détiens l'eau, rends-la ou on te déterre ! » Cette menace est réputée d'une efficacité constante, car quel est le mort de caste honorable qui consentirait à voir ses ossements mis à nu comme ceux d'un griot ? C'est ce que prouve le cas récent de Até Fatim. Au moment même où l'on enfonçait l'ilère dans sa tombe, un éclair brilla à l'est, le tonnerre retentit, et il plut toute la nuit.

Le cas est plus grave quand l'accusation des *ber*, charlatans guérisseurs, ou des *sani*, devins, retombe sur un vivant. La pluie ne vient pas en son temps ; qui peut avoir intérêt à la retenir ? Ce ne peut être qu'un individu qui ne peut pas travailler et que la jalousie pousse à empêcher les autres de travailler et de profiter de la pluie : c'est le cas des malades, des infirmes, des prisonniers. Ce sont eux que l'on soupçonne en attendant que le devin se soit prononcé.

Les malades ont encore un autre motif de retenir la pluie : s'ils sont malades, c'est qu'on leur a volé leur principe vital, qui empêche leur corps de se dessécher ; un sorcier aura mangé, ou sera en train de manger leur *tyoni*. Ils retiennent l'eau pour remplacer leur tyoni et c'est ce qui les empêche de mourir. Mais en même temps ils font mourir tout le monde. Voilà des gens qu'il est légitime de supprimer. Certains griots sont spécialisés dans cette besogne.

Un prisonnier de Thiès se vantait de retenir l'eau Peut-être en effet avait-il souhaité la sécheresse à ceux qui l'avaient fait enfermer ; et il se réjouissait trop bruyamment de voir ses vœux exaucés. La population vint supplier l'administrateur de relâcher le misérable afin qu'il rendît l'eau, suivant l'expression none.

On voit aussi dénoncer certains individus mal vus de leurs concitoyens. En août 1932, deux hommes ainsi accusés furent si violemment roués de coups pour les décider à rendre la pluie, que l'un d'eux en mourut. Mais avant d'en arriver à ces violences un village leur avait offert un bœuf et une chèvre pour racheter l'eau qu'ils détenaient injustement.

Parfois les devins accusent tout un village de ce méfait. Un de ces cas s'est présenté il y a quelques années. Les villages voisins s'armèrent de fusils et s'en furent réclamer l'eau à leurs adversaires ; il y eut des blessés, mais le soir même il pleuvait.

On s'étonnera de voir le fréquent succès de ces démonstrations pour obtenir la pluie. Peut-être faut-il l'attribuer à la finesse des devins : ils ne commanderaient ces exécutions que lorsque des indices suffisants leur permettent de supposer que la pluie est imminente. Ils les ordonneraient quand même, et à cause même de leur diagnostic, pour augmenter leur crédit, toujours sujet à caution, et dont ils ont besoin pour vivre.

Au début de l'hivernage, les hommes se réunissent pour étudier s'il n'y aurait pas dans le pays quelque chose de suceptible de déplaire au Maître de la pluie, ou à ses Génies. Cette assemblée est présidée par un vieillard et des devins. L'Ancien fait dresser trois petits tas de sable blanc disposés en triangle ; il leur impose les mains, et un petit point noir doit apparaître au sommet de chacun des tas. Les devins se courbent en silence pour

considérer ces points noirs et ils en tirent leurs oracles... D'autres fois le Vieillard fait apporter une calebasse pleine d'eau, sur laquelle flotte un petit bâtonnet, dont on interprète les mouvements...Si les devins ne s'entendent pas, on recommence l'opération. Mais quand ils s'accordent à découvrir une cause qui pourrait provoquer un arrêt de la pluie, on décide que chaque chef de groupe immolera telle ou telle victime. On espère apaiser le Maître de la pluie par cet acte d'hommage et cette réjouissance en son honneur. Ceci c'est de nouveau de la religion, et de la plus authentique.

Koh reçoit aussi l'appellation flatteuse de *M'Bör*, ou le champion *M'bör mi*, celui (qui est) le champion.C'est un qualificatif que l'on donne à ceux qui aux cours des joutes de fin de moisson, n'ont jamais été renversés. Appliqué à Dieu il signifie l'Invincible !

On l'appelle encore *Hat* le Maître et *Borom*, Seigneur. *Koh lag o Morom* dit-on, Dieu seul est le Seigneur, ou si l'on prêfère, le Roi, car il faut reconnaîre dans *Borom* le mot *Bur, Bur-ba* qui est le titre du Roi des Wolofs.

Koh n'a pas son pareil ; il est donc l'unique, l'incomparable : *Koh vin-o*.

Toutes ces expressions et sauf les cérémonies qui ne relèvent que de la magie, toutes ces attitudes montrent bien que le monothéisme des Nones n'est pas une religion morte ou purement verbale. Ce qui a pu égarer les observateurs occasionnels c'est l'absence d'un culte régulier, public ; mais ceci est une toute autre affaire.

Leurs idées sur la nature de ce Dieu unique et suprême ne sont pourtant pas très nettes ni très arrêtées et cela se conçoit aisément puisqu'ils ne l'ont jamais vu. Mais ils acceptent sans peine des missionnaires tout le bien qu'on leur en dit. Aux questions que le Blanc leur pose à ce sujet ils répondent volontiers : « Toi qui viens de chez lui, qui viens nous enseigner sa voie, c'est-à-dire sa religion, son culte, la manière de traiter avec lui, c'est à toi de nous dire comment il est...On vit, on meurt, c'est tout de que je sais ! » Ils disent que les Blancs viennent de chez Koh parce qu'ils croyaient que les Blancs étaient des morts revenus sur terre.

On sait pourtant que *Koh* est seul, et que les morts ne vont pas au ciel avec lui, mais qu'ils vivent entre eux dans des villages souterrains.

Le monothéisme dont font profession les Nones par leur culte de respect et de considération envers Koh, et par la place éminente et absolument transcendante qu'ils lui reconnaissent dans le monde, ne s'oppose pas du tout au culte des morts, à celui des Génies, ni même à un certain culte astral, qui n'est peut-être que le résidu d'anciennes croyances plus développées, car Koh les dépasse tous infiniment.

On n'a jamais vu prier le Soleil, disait un None, tandis que nous prions le Ciel. Pourtant dans la tribu voisine et parente des Sérers, les vieux prient encore le Soleil à l'aurore et à son coucher, lui demandant de ne pas se blesser pendant le jour ou de le revoir le lendemain. Après quoi, au dire d'un de nos premiers missionnaires, ils mouillaient de salive leur index droit et le faisaient tourner un certain nombre de fois au-dessus de leur tête.

Quand apparaît la nouvelle Lune, on la regarde en lui présentant ses deux mains ; puis on récite une formule, et l'on crachote dans ses deux mains, ouvertes devant le visage et le dissimulant. On demande à la Lune la santé pendant le mois qu'elle va présider et la protection contre les ennemis : après quoi on se frotte le visage et le corps tout entier avec ses mains mouillées. Ce culte ne s'adresse point à Dieu comme l'ont supposé les informateurs de Mungo Parck,(Collection des relations de voyages en Afrique, tome VII, pag. 20) d'après Walkenaer ; mais à un serviteur de Dieu, la Lune considérée comme un Génie visible.

Les Génies que les Nones appellent Tyul ou N'Gyur, suivant les dialectes, sont des êtres supérieurs et invisibles que Koh a préposés à la garde des forêts, des champs, des sources etc. Quand ils parlent wolof, ils les qualifient de Rab. Les musulmans les traitent de Seytanés, démons, ou de Ginés, Génies, deux mots empruntés à l'arabe. Pour le None les Tyuls ne sont pas les adversaires de Dieu, et ils ne sont pas nécessairement les ennemis des hommes c'est donc à tort qu'on les qualifie de démons, à moins qu'on ne l'entende dans le sens grec, ce qui n'est malheureusement pas le cas, et qui ne peut manquer d'être équivoque. Sans doute détournent-ils à leur profit des hommages qui en bonne orthodoxie ne devraient s'adresser qu'à Dieu. Mais c'est là un point de vue étranger aux indigènes païens. Pour eux les

Génies ont été préposés par Dieu au gouvernement du monde, et en conséquence ils ont droit au respect, aux prières, et aux hommages des hommes.

Il y a des Génies à résidence fixe, et d'autres qui sont nomades ou vagabonds ; certains sont terriens, et d'autres vivent dans les airs. Les principaux Génies sédentaires ont des noms ; les autres se perdent dans la foule anonyme.

Parmi les premiers, signalons les Génies de quartiers ou de hameaux, *rab i ker*, en wolof. En voici quelques-uns. *Hai Lap* habitait la colline qui domine la plaine de Tyévigne et à laquelle une chapelle aujourd'hui en ruines, dédiée à N.-D. du Mont Rolland, a fait donner le nom de Mont-Rolland. *Dyugne Sis* régnait à Luhus dans cette même plaine à côté de l'église actuelle. Près de lui, *Dyowor Sis*, fondateur du village, élevé aux honneurs des Génies, était installé dans un buisson, au pied d'une termitière. *Su beba m' bal* veillait sur un petit village plus à l'ouest. Les habitants s'opposèrent cette année-ci à ce qu'on édifiât un reposoir de procession du pied de sa résidence. Celle-ci est marquée par un arbre sec en plein fourré à quelques mètres des cases. Une tête de chèvre s'y trouve exposée en ex-voto. A Fandème on invoque *Kef a Kyao*, et on a recours à lui dans tous ses besoins. Son second nom est la forme plurielle du nom de famille de Kya. Entre Fandème et Thiès, on peut saluer au pied d'un baobab le Génie *Lilpe*. Enfin au hameau de Kéo où se dresse aujourd'hui la Mission de Thiès, il y avait un Génie préposé à une source abondante permanente qui détermina du choix de cet emplacement pour la Mission. Cette source servait d'abreuvoir aux bœufs des environs. On y offrait de temps à autre des sacrifices sanglants. Depuis que le culte du Génie a cessé, l'Esprit a dû s'en aller et l'eau a disparu. En 1930 on y vit encore de l'eau parce que les pluies avaient été abondantes, mais depuis il n'y en a plus eu. Des puits nouveaux l'ont captée.

Quand les Nones se préparent à creuser un puits ils offrent d'abord un sacrifice au Maître du lieu, qui dans leur idée peut leur faire découvrir l'eau ou la leur soustraire. Qui est ce maître du lieu et de l'eau qui s'y trouve ? C'est un *tyul*.

Dans un village au-delà de Tyévigne, un *tyul* habitait

un fourré où l'on venait lui demander une abondante récolte de mil et tout ce qui conditionne cette récolte. Les habitants ont refusé de recevoir le missionnaire, parce qu'ils craignaient que sa présence ne mît en fuite le Génie, ce qui aurait pour conséquence de les réduire à la famine, celui qui faisait pousser le mil ayant disparu. « Dès qu'on sonnera la cloche, disaient-ils, le *tyul* se sauvera ».

Au catéchisme, à Thiès, le Père venait d'enseigner qu'il n'y avait point de *Tyuls* (en wolof, *am ul Gine)*. Après avoir longuement commenté cette proposition, il interrogea l'un des enfants : « *Gine am na?* Y a-t-il des génies ? « *Am na kan* ! il y en a certainement répondit l'enfant. Ils habitent dans la forêt, dans les tamariniers etc..., on me l'a dit chez nous ! »

Un jour, à Tyévigne, un homme se met en devoir d'abattre un arbre. Au premier coup de hache il tombe raide mort ! Tous les Nones en concluent que cet arbre appartient à un génie qui en a fait sa demeure, et qui a châtié son injuste agresseur.

Il ne faut pas contrarier les Génies. On voit des hameaux changer soudain de place et sans raison valable à notre point de vue. Tel vient à peine d'être installé et déjà on le déplace de cinquante mètres. C'est ce qui s'est passé dernièrement à Tyapon. Comme on en demandait le motif : « Tu vois, répondit-on, ces deux baobabs ? Ils sont l'un et l'autre habités par des Génies. Ces derniers temps nos enfants se sont mis à mourir en grand nombre. Le devin nous a expliqué que c'étaient les Génies qui les tuaient par ce que nous étions établis sur leur chemin, et que nous leur avions coupé le passage. Nous avons dû dégager leur sentier. »

Comment savoir que tel arbre, tel bosquet, tel rocher telle source, telle pièce de terre est habitée par un Génie ? Il n'y a qu'à consulter les voyants, les hommes à double vue et à suivre leurs indications aveuglément. Ceux-là savent tout. Ils voient les Génies et leur parlent comme à des amis. Cela leur assure de bons revenus, quand ils font commerce de leur savoir peu commun. D'autres se contentent de garder leur secret pour eux-mêmes. C'est à cela qu'on attribue l'insolente prospérité de quelques-uns à qui tout réussit. Ils ont de nombreux enfants, beaucoup de bœufs, de belles récoltes, et cela presque sans aucun travail. Il est évident que cela n'est pas

naturel ! Ils ontcertainement conclu un marché avec un Génie ! Le Génie demande, en retour, des âmes d'hommes. Le voyant se fait voleur d'âmes, ce qui est la fonction propre du sorcier. Il ne les mange pas lui-même comme font les vulgaires sorciers, mais il les porte à son Génie protecteur qui les mange.

Comme les *Zar* des Abyssins de Gondar, (dont le nom est peut-être à rapprocher du mot *Yâl* qui signifie Esprit en diola et Maître en sérer), les tyuls entrent dans le corps de certaines personnes et en prennent possession. C'est ainsi qu'on interprète les attaques d'apoplexie ou les accès d'hystérie : « *Rab a o dyapa* ». Un génie l'a pris ! Certains ont demandé le baptême pour être débarrassés de ce tyul.. et non sans succès ! D'autres envoient leurs enfants au catéchisme ou à l'école de la Mission pour le même motif. Plusieurs païens s'estiment ainsi possédés d'un tyul. Il suffit qu'ils entendent le tam-tam, pour qu'ils entrent en transe, quand il est joué d'une certaine façon.

Les Génies sont comme les hommes : il y en a de bons et il en est de mauvais. Les plus méchants sont ceux qui vivent dans les airs : ce sont eux qui causent les tourbillons. On explique ces phénoménes en disant : « C'est un tyul qui passe ! »

Il est prudent de s'en faire des amis, car les tyuls sont plus intelligents et plus puissants que nous. Ils distribuent la richesse, les enfants, les troupeaux, sans préjudice de la suprématie de Koh. Le mot *gyur* qui les désigne dans l'un des dialectes nones et qui est identique à *tyul*, signifie d'ailleurs enfanter. Précédé de l'article n, il doit signifier celui qui fait enfanter et qui, par là, distribue la vraie richesse.

Le Génie de la Mission de Thiès avait la spécialité de faire proliférer le gros bétail. On lui offrait des libations pour obtenir ses faveurs. Son nom est *Non tap* ; mot composé où l'on remarque le nom de tribu des Nones : c'est une sorte de héros national et peut-être le Génie tutélaire des Nones comme on va le voir par la suite [1]. On raconte que jadis les bœufs appartenaient aux bêtes que l'on nomme sauvages mais qui ne l'étaient pas encore. *Non Tap* était leur gardien. Un jour ses patrons voulurent le châtier, à tort sans doute. *Non Tap* se changea en vase

1. Tap est peut-être à rapprocher du wolof rab, génie.

à lait. Ces vases sont en bois, en pays none et sérer, et ils ont la forme d'une jambière de cuir, qui serait munie d'une queue ou manche en bois au sommet. Les bêtes ne le reconnurent pas. Grâce à ce déguisement, il put tuer sans risque à coups de flèches toutes celles qui se lancèrent à sa poursuite et passèrent à sa portée : lions, panthères, chats-tigres etc... Les autres voyant cette hécatombe prirent peur et s'enfuirent dans la brousse d'où elles ne sont pas encore revenues.Quand à *Non Tap*, il réunit les bœufs et en fit cadeau aux hommes.

On voit ici, semble-t-il, que Non Tap se distingue à la fois des hommes et des animaux. On ne peut que l'assimiler aux pangols des sérers, en particulier à celui des que les habitants de l'ile de Fadiout appellent le Bouvier *M'bulande* et qui loge dans un jujubier sauvage, où à *N'dagn* dont le nom signifie Vase à lait et qui habite un gros baobab au centre de la ville. C'est au pied de ce baobab que toutes les femmes doivent venir accoucher; elles sont assistées des matrones qui pour activer l'accouchement secouent la parturiente en invoquant le Génie.

Les Tyuls peuvent se montrer quand il leur plaît. Ils prennent souvent la forme humaine. On les rencontre parfois sur sa route, et rien ne les distingue des autres hommes. Aussi le None est-il toujours respectueux à l'égard des étrangers, accueillant et hospitalier à l'égard des inconnus. Qui pourrait dire que ce n'est pas un Génie? Les tyuls abordent volontiers les passants ou les travailleurs pour le plaisir de causer. Après vous avoir tenu compagnie pendant un certain temps, ils disparaissent subitement. C'est à cela qu'on les reconnaît. Il est trop tard. Ils s'éclipsent à volonté.

Deux femmes revenaient de la forêt avec une charge de bois. Elles rencontrèrent une autre femme : « Où vas-tu lui demandèrent-elles ? » — « Fi-Fa ! » — « D'où viens-tu ? » — « Fifa ! » — « Quel est ton nom ? » — « Fifa ! » — « Viens donc avec nous ! » Elle les accompagna un bout de chemin, puis soudain aux abords du village elle disparut. C'était un Génie femelle.

Un homme défrichait la lisière d'une forêt pour y préparer une plantation, lorsqu'il vit une vieille femme coupant du bois de chauffage à une petite distance de là. Quand l'homme fut près de la vieille elle lui dit : « Tu viens de détruire toute la haie de mon champ ; pour ta

peine, aide-moi à mettre ce fagot sur ma tête ! » Il s'empressa de rendre le service demandé ; et soudain la vieille s'évanouit et disparut. C'était un des génies de cette forêt.

Jadis les vrais chasseurs, les chasseurs de profession, les surprenaient souvent dans leurs repaires au fond des bois. Dès qu'ils apercevaient l'homme ils disparaissaient. Un jour mon informateur les a entendus aller et venir et s'interpeller. Il s'est approché en rampant et il a pu les contempler à son aise. Les mâles étaient occupés à tisser, les femelles à faire la cuisine, les petits à jouer. La seule énumération de ces occupations nous montre que nous avons à faire à des êtres qui sont des répliques de l'homme, et en particulier des griots qui ont la spécialité du tissage.

Comme les hommes, les Génies vont aussi au marché, car ils ont les mêmes besoins que nous, et il faut bien qu'ils écoulent le surplus de leurs plantations. On raconte à Thiès qu'une certaine année de sécheresse le conseil des notables décida qu'il fallait aller voler dans la forêt le mil des Génies. On désigna pour cette expédition risquée et difficile deux hommes : Ma Samba Kiaki et un griot. Il revinrent portant dans leur bonnet crasseux ce qui était censé être le mil des Génies, mil aussi invisible que leurs propriétaires et leurs champs. En présence du peuple rassemblé, les deux envoyés firent le geste de répandre ce mil dans la plaine ; et cette année-là on eut une récolte très abondante. Je demandai si les Génies, ne s'étaient pas fâché. « Oh ! ils n'en ont rien su », me fut-il répondu.

Après la récolte, au moment des tournois des jeunes gens et autres réjouissances, les jeunes filles allaient jadis aux assemblées ornées de grands colliers de perles bleues qu'elles portaient croisés sur la poitrine et dans le dos. Il arriva qu'une orpheline, qui n'avait personne pour lui offrir cette parure, pleurait de ne pouvoir aller à la fête aussi belle que les autres. Un étranger vint à passer et s'enquit du motif de ses larmes. « Je veux bien te prêter des colliers, lui dit-il, mais il faudra me les rendre après les fêtes. » Elle promit tout ce qu'on voulut. Le temps des réjouissances étant passé, l'inconnu vint redemander ses perles à l'orpheline. Elle les lui rendit toutes sauf une, la plus belle, qu'elle cacha et qu'elle nia avoir en sa possession. Quelque temps après elle mourait. Le prêteur était un Génie ; il s'était vengé !

On ne peut pas faire de mal aux Génies. Sauf quelques vols, dont ils se vengent quand ils s'en aperçoivent, ils sont en dehors des atteintes de l'homme. Celui qui voudrait leur nuire serait immédiatement réduit à l'impuissance. Aussi suffit-il qu'on ait vu un inconnu, qu'on ne revoit plus, passer par un sentier, pour qu'on ne s'y hasarde plus. Ce pourrait être le sentier d'un Génie et peut-être s'est-il montré pour donner un avertissement. Tant qu'on y passait innocemment il n'y avait pas de risque, et encore cela dépend-il du caractère plus ou moins accommodant du tyul ; mais continuer après l'avertissement serait lui manquer de respect.

Quand les habitants cédèrent le terrain de Kéo à Thiès aux missionnaires, ils étaient persuadés que le Génie les en chasserait comme cela devait arriver plus tard à N'Gohé, lorsqu'il fallut en rappeler le prêtre indigène, par manque de personnel : « Prenons toujours l'argent des Blancs, se disait-on, et nous reprendrons plus tard le terrain ». Autrement on n'aurait jamais consenti à l'établissement des étrangers en un lieu aussi sacré.

Quand la résidence d'un Génie apparaît bouleversée, on l'attribue à l'action d'un autre Génie. C'est ainsi que lorsque le buisson sacré de Dyowor Sis au pied de Mont Rolland fut ravagé et déraciné par un cyclone, les habitants expliquèrent ce sacrilège en disant qu'il y avait eu lutte entre deux Génies. Les Anciens vinrent le lendemain réparer les dégâts et le firent avec tant de soin que le buisson reprit racine. Mais depuis, les chrétiens l'ont arraché sous la direction du R. P. Boutrais, qui était bien le seul homme dans le pays, à pouvoir se permettre une pareille audace.

Le cas de Dyowor Sis pose le problème de l'assimilation des Génies aux morts, ou du moins de certains Génies à certains grands morts, cas très bien constaté chez les Sérers, où les hommes les plus sages se convertissent en pangols après leur mort, et s'installent près de leur famille pour la protéger mais aussi la surveiller, la conseiller dans les rêves et au besoin la châtier. Dyowor Sis est en effet de l'avis de tous un ancien Sérer (les habitants de Tyévigne se disent Sérers). La termitière où s'accrochait son buisson passait pour être son tombeau. Les enfants qui se préparaient à la Confirmation en ont dispersé les derniers vestiges pendant la retraite prépa-

ratoire. Sur le point de mourir, *Dyowor Sis* avait dit : « Mettez une pierre sur ma tombe, au-dessus de ma tête, et quand vous voudrez de la pluie, versez-y de la bière de mil *m'bes* et du vin de palme *rof* ou *senga*, et vous aurez de l'eau ». Chaque année les différentes familles de la contrée étaient chargées à tour de rôle de faire les frais de la cérémonie à l'approche de l'hivernage. On y venait d'assez loin à la ronde, car après les libations rituelles les assistants buvaient de grandes quantités de *m'bes* et de *senga*. Ce culte public vient de cesser parce que les habitants ont passé en masse au christianisme ; mais le chef du village qui est encore païen rend toujours à Dyowor Sis un culte privé, et prétend qu'il reçoit sa visite la nuit.

On entend parfois dire que les Tyuls sont des hommes comme nous, qui se sont fait Génies, alors que le commun des mortels renaît après la mort. Ce seraient des surhommes qui ont reçu la science en partage. Ils ont en particulier la faculté de savoir se rendre invisibles aux yeux du vulgaire. On les craint autant ou plus qu'on ne les révère, « Ce qu'ils font n'est pas bon », dit-on parfois, *baul*. On marche avec eux et ils disparaissent ; quand on les épie, ils se cachent ; quand ils passent près de vous, les émanations de leur corps vous rendent malade. Il ne semble pas pourtant que tous les *Tyuls* soient d'anciens hommes morts.

Certains Génies, comme les morts malgaches, se manifestent sous la forme de serpents ; mais sous ce déguisement ou cette forme normale, habituellement invisible, ils vous infligent sans qu'on les voie des morsures dangereuses.

Le Génie de Dyone, qui habitait un bosquet, réduit depuis un an à un simple bouquet d'arbustes, était un gros serpent que Gana M'bay, son prêtre, était le seul à voir. Quand le Serpent faisait une tournée dans le ker, il était certain que quelqu'un du hameau allait mourir. Il mordait aussi les étrangers qui s'approchaient du bosquet sans y être introduits par Gana M'bay, ou même qui venaient passer la nuit au village de Dyone.

« C'est un serpent qui m'a mordu, disait un None en montrant sa jambe affligée d'un ulcère phagédénique » — « Tu l'as vu ? » — « Non, mais on me l'a dit. Il est venu de nuit et m'a mordu pendant mon sommeil ».

Il n'y a que les Génies qui mordent ainsi sans être vus ni pressentis, les autres serpents sont comme les autres animaux : on peut s'en défendre.

Aussi ne doit-on pas être surpris d'entendre dire de ces Génies malfaisants que ce sont des canailles, des Seytanés en wolof arabisé. C'est le cas de celui de Dyone. On dit que le père de Gana qui aurait introduit ce culte était lui-même une canaille. Qui se ressemble, s'assemble.

Les autels des Tyuls, en wolof leurs *tur*, sont constitués tantôt par des pilons cassés par le milieu, plantés *en terre* et entourés d'un cercle de petites pierres de latérite ; tantôt par des vases globulaires *canuris* dans lesquels on conserve des cailloux, des coquilles d'escargots, des racines ou des bâtonnets de certains arbres, gros comme le pouce et longs d'un décimètre environ, et parfois aussi de l'eau. Le tout est recouvert d'un petit toit. Celui de Dyone est une simple pierre recouverte d'une armature de baguettes en forme de dôme. En soulevant un jour l'autel, le Père en vit s'échapper un crapaud qui y vivait largement et au frais, des fréquentes libations versées sur la pierre en l'honneur du Génie. Celui de *Dyowor Sis*, au Mont Rolland est une jarre que le lamane conserve en arrière de sa case. Elle contient de l'eau et des cailloux. Le Père ayant voulu s'en approcher : «Ne touche pas ça, lui dit l'Ancien, il t'arriverait malheur. » A côté on voit des cornes de chèvres ou de bœufs déposées là en ex-voto. A Pognine, un autel est constitué par une bouteille renversée qui remplace le pilon ordinaire, et par une pierre ; un autre par trois piquets et une pierre au pied d'un baobab. Haî Lap, Génie du Mont Rolland reçoit sur une pierre de fréquentes libations de farine de mil mélangée à du lait ou à de l'eau. De temps à autre on lui sacrifie au pied d'un arbre en plein fourré, une tête des troupeaux de chèvres ou de bœufs qui vont paître sur sa colline. La bête est saignée, dépecée, et distribuée gratuitement aux assistants qui vont la manger chez eux. A tous les carrefours de sentier on voit des pierres humectées d'eau de mil : ce sont les autels des Génies qui résident en ces lieux : il y en a partout !

C. TASTEVIN, *des Pères du St-Esprit.*
Professeur d'ethnologie
à l'Institut Catholique de Paris.

(à suivre).

Gandhi et les Harijans (Parias)

Depuis le 14 décembre dernier, Gandhi a donné un blanc seing au Pandit J. Nehru pour toutes les affaires politiques. Quant à lui, il a pris le bâton de pèlerin et s'en va répétant à tous les échos : « Abolissez l'intouchabilité, c'est le péché de l'Hindouisme : ouvrez vos temples aux Harijans ».

Missionnaire à sa façon, le Mahatma sait que sans argent rien ne se fait aux Indes. Il commence donc par tendre la main, moins avec l'humilité d'un mendiant qu'avec l'insistance d'un chef de village qui sait ce qu'il est en droit d'attendre d'un chacun. Quand les bourses sont un peu légères à son gré, il le dit sans vergogne ; comme à Calicut ou Trivandrum : « Vous me donnez moins qu'à Bangalore ; je serais stupide si je croyais que la crise a été plus intense dans votre pays qu'à Bangalore. » La méthode semble lui réussir car chaque journée apporte de 10 à 40.000 frs qui serviront pour sa campagne.

Partout le programme se répète identique. A l'arrivée dans le village, présentation des compliments, d'une bourse, de bijoux. Réponse de Gandhi. Visite de collèges, d'associations qui apportent aussi leurs aumônes, leurs compliments. On se demande comment un homme peut tenir et parler une vingtaine de fois dans une journée. Suivre Gandhi pas à pas n'offrirait pas grand intérêt ; essayons donc de dégager des discours et des incidents journaliers quelques points de repère qui nous aideront à juger les idées et la popularité de Gandhi.

D'abord cette campagne est-elle politique? Le Gouvernement en défendant à ses agents d'y participer d'une façon officielle semble le craindre, ou tout au moins ne veut pas donner à Gandhi l'appui d'un patronage officiel.

Les Santanistes, groupe des ultra orthodoxes de l'Hindouisme ne cessent de le répéter : « C'est une pure

campagne politique, camouflée en réforme sociale». Peut-être espèrent-ils enrôler ainsi les sympathies du Gouvernement pour leur campagne contre Gandhi.

Le Self-Respect, association bolchevisante, demande à ses adhérents de boycotter Gandhi, qui est au Service de la cause religieuse. Suivant le Self-Respect, la coutume hindoue est la seule cause de l'intouchabilité. L'Hindouisme, plein d'anomalies, commence à faiblir sous les attaques répétées venant des points les plus opposés de la pensée. Pour sauver l'Hindouisme et détruire les souillures qui le défigurent, Gandhi lance sa campagne. Il peut compter sur l'appui des brahmes ses compères qui dans la coulisse tirent les ficelles. Gandhi ne veut pas abolir la caste.

L'intouchable d'aujourd'hui deviendrait simplement l'égal du Soudra, le dernier des quatre groupes traditionnels de castes. Quant à l'opposition des orthodoxes, il ne faut voir en elle qu'une manœuvre destinée à jeter de la poudre aux yeux des naïfs.

N.N. Sircar, avocat général du Bengale, trouve que le mouvement est plus politique que religieux, et que son résultat le plus appréciable a été de diviser les Hindous en deux camps ennemis.

Gandhi à tous ses critiques affirme: «Je n'ai qu'un but: éliminer les différences entre hautes et basses castes. Si le virus de l'intouchabilité n'est pas détruit à l'intérieur de l'Hindouisme, j'ai bien peur d'assister à la ruine de la religion Hindoue».

D'autres contradicteurs protestent «La religion est un obstacle à la création de l'unité de l'Inde. Nous n'avons aucune foi en votre programme, ni même en l'Hindouisme.»

Le Mahatma a trouvé une solution à la nouvelle difficulté proposée : « Je ne prétends pas, dit-il, fortifier l'Hindouisme. Bien plus, dans le fond, la chute ou la victoire de la religion Hindoue ne me touche pas. Si en prenant ma position l'Hindouisme est affaibli, que m'importe? Mon but est d'exorciser le démon de l'intouchabilité qui défigure l'Hindouisme. Si j'y réussis, je suis convaincu que les adversaires de l'Hindouisme changeront d'avis. Si l'intouchabilité était fondée sur les livres sacrés de l'Hindouisme, je quitterais celui-ci incontinent, mais même alors ma foi en Dieu ne serait

pas ébranlée. » Le but proposé n'est donc qu'une réforme sociale. Mais une réforme sociale dans le cadre de l'Hindouisme. Dans la pratique il sera difficile de la distinguer d'une réforme religieuse, c'est ce que lui reprochent les sanatanistes orthodoxes et les progressistes athées.

Un des grands chefs de l'Hindouisme, le Sankaracharya de Puri, en des conférences parfois houleuses, se fait fort de démontrer que la loi hindoue éternelle sanctionne la caste comme elle existe aujourd'hui. Il pourrait même ajouter que pour la majorité des Hindous leur religion est indissolublement liée avec les pratiques de la caste.

Gandhi n'est pas convaincu, et réclame l'ouverture des temples comme signe de l'égalité religieuse des Harijans. Les orthodoxes voient par avance les dieux horrifiés quitter leurs temples souillés. Ils y reviendront, n'en doutons pas, et avec eux les brahmes, ne serait-ce que pour recevoir les offrandes des nouveaux dévots. L'hindouisme, essentiellement assimilateur, surmontera cette crise, se retrouvera plus fort et plus uni sur le terrain religieux, et, chose appréciable, sur le terrain politique ; 70 millions d'électeurs viendront renforcer ses rangs. Si ce dernier résultat n'est pas cherché directement par Gandhi, il est trop intelligent pour y renoncer. Les distinctions de raison entre la religion, la question sociale, la politique n'ont pas cours dans la réalité hindoue. Tout se tient.

Quant aux attaques portées à l'idée religieuse par des groupes extrémistes actifs sinon nombreux, la religiosité de Gandhi ne peut que les repousser. Il trouve cependant des circonstances atténuantes pour leurs auteurs. Ne sont-ils pas opprimés au nom de la religion ?

Une fois de plus le Mahatma a précisé son attitude envers le christianisme. Les chrétiens ne sont pas de sa juridiction. Il le leur a redit « Je viens d'apprendre qu'il y a des chrétiens Harijans. Je crois avoir une bonne connaissance de votre Sainte Bible ; j'ai vécu au milieu de chrétiens pendant près de 25 ans, j'ai plusieurs milliers d'amis parmi eux. Je suis accoutumé d'entendre parler d'intouchabilité parmi les Hindous, je n'avais jamais ouï-dire qu'elle existait parmi les chrétiens. Je n'ai qu'un avis à vous donner : allez trouver vos évêques ; ils vous diront qu'il n'y a pas d'intouchabilité dans le christianisme. Si aujourd'hui vous la trouvez parmi vous,

c'est simplement une contagion de l'Hindouisme. Si les Hindous chassent ce démon de leur sein, vous en profiterez aussi. Si on ne vous admet pas dans vos églises, allez trouver vos évêques, leur demandant aide et protection pour détruire sans délai ce crime ».

Lorsque les protestants sont venus offrir leurs services en faveur des Harijans, il leur fut répondu : « Un service désintéressé, sans arrière pensée de prosélytisme, est seul acceptable ».

Gandhi est logique avec lui-même. Il croit toutes les religions bonnes. « Toutes les grandes religions sont vraies et accomplissent l'œuvre de Dieu. Je ne crois pas qu'un temps viendra où il n'y aura qu'une seule religion en ce monde. Le mouvement en faveur des Harijans n'est hostile à aucune religion, bien plus il est destiné à unir entre elles toutes les religions. »

Dans un interview donné à Madura le 2 janvier dernier à un jésuite missionnaire, le Mahatma insistait sur ce point : « Il ne peut y avoir de paix ici-bas que si toutes les nations s'unissent ensemble dans un grand internationalisme. Pour cela il leur faudra oublier leurs petites querelles, leurs prétentions à l'hégémonie. La même union est nécessaire pour les religions ; une simple tolérance condescendante ne peut suffire. Il faut la reconnaissance sincère de l'autonomie de chaque religion, de sa valeur spéciale ; il faut aussi réaliser l'union de toutes les religions sous le signe divin. »

« Allons plus loin encore, lui proposa son interlocuteur : mieux que l'union chimérique, allons à l'unité, réalisons la parole du Christ « un troupeau, un Pasteur ». — C'est ici que nous différons » affirma très nettement Gandhi, mais mieux vaut la sincérité qu'un compliment.

On comprend pourquoi le Mahatma refuse d'intervenir en faveur des Harijans chrétiens ; l'autonomie des religions ne serait qu'un mot si une religion s'arrogeait le droit de s'immiscer dans les affaires des autres associés à la religion universelle. La sincérité du Mahatma ne semble pas douteuse, il ne voit pas l'impossibilité de son rêve ; l'union des contradictoires ; mais il est bien clair que toute tentative d'accord sur ce point est un leurre. Ce serait trahir le mandat du Christ : « Allez, enseignez toutes les nations ». Nos routes divergent irrémédiablement.

Nul ne pourra reprocher à Gandhi d'user aujourd'hui de circonlocutions sybillines pour énoncer sa pensée. Il a même étonné plus d'un de ses auditeurs. Au Malabar chacun de ses discours a rappelé que ce pays était un des coins les plus noirs, les plus arriérés de l'Hindouisme. L'intouchabilité ne suffisant pas, on y a ajouté l'inaprochabilité, l'invisibilité. Et tous ces crimes ont été perpétrés au nom de la religion hindoue... N'est-ce pas une honte ?

Quand un compliment affirmant que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes lui fut lu, il protesta : « Allez me chercher un certificat des Harijans endossant toutes vos affirmations, peut-être les croirais-je alors ».

Il ne veut pas être dupe d'une autre manière. Avec la scrupulosité d'un expert il examine les comptes. Lorsque sur 420 roupies reçues à Allepy 195 furent dépensées pour le recevoir, il proteste. Surtout lorsque le dernier article de la note porte : « dépenses diverses, 35 roupies. » « Ce dernier point est par trop fort. Il se peut que tout ait été légitimement employé ; mais ces dépenses excessives montrent bien que les organisateurs avaient perdu de vue le but de la campagne « réparer les torts faits aux Harijans. »

S'il est avare des deniers des Harijans, il ne veut pas que sa présence soit une excuse pour ne pas venir au secours d'autres misères. Il a su émouvoir les foules en leur demandant de venir au secours des victimes du tremblement de terre. « C'est le beau pays où Sita, (la femme du Héros-dieu Rama) est née. C'est la sainte contrée où Bouddha fonda sa religion. Aujourd'hui cette terre est désolée. Ce châtiment est divin, c'est en punition de nos crimes, surtout de ceux perpétrés au nom de l'intouchabilité... Cette catastrophe nous fait toucher du doigt l'impermanence de la vie humaine, elle est aussi fragile que celle des phalènes qui dansent le soir un instant autour de la lampe avant de s'y brûler les ailes... Nous voyons mieux comment l'humanité est une devant la souffrance et comment elle doit être une devant la vie. »

Quand ils n'ont pas de raisons, les ennemis de Gandhi cherchent un prétexte pour l'attaquer. Le théologien du journal anglo-indien de Madras le *Madras Mail* prit

occasion de cette affirmation pour la stigmatiser comme monstrueuse, comme le blasphème d'un homme sans cœur. Chrétiens et Hindous se sont rencontrés pour affirmer la valeur de la souffrance expiatrice.

D'autres discussions sont venues. Celles des villages pour ou contre une réception, une quête. Celle de Madura pour ou contre le mot Mahatma. Un Musulman soutenu par un membre du Self Respect a protesté contre l'usage de ce mot qui signifie *grande âme*. On ne devrait le donner qu'à un saint.

Gandhi à l'occasion pousse-t-il une pointe en faveur de l'étude de la langue Hindi et harangue-t-il la foule en cette langue ; on lui demande de parler en anglais. Il doit alors s'expliquer. L'hindi doit être la langue des relations intérieures de l'Inde, comme l'anglais doit servir dans les relations internationales.

Avec insistance on lui a signalé que la logique de son mouvement en faveur des parias devrait l'amener à supprimer purement et simplement la caste. Les exclusions à l'intérieur des hautes castes ne sont-elles pas parfois aussi humiliantes que celles dont souffrent les parias ? Les Naïrs du Travancore, haute caste, ne sont-ils pas divisés en plus de 30 sections, quelques-unes acceptant le mariage entre membres de différentes classes, mais non les repas en commun. Un fils peut alors dire à son père : « Papa, sors dehors, je vais apporter le repas de ma mère. »

Gandhi a affirmé qu'il voulait détruire la caste pour autant qu'elle s'identifie à l'intouchabilité. Aller plus loin ne serait pas prudent. En termes moins nets il condamna les haines nées des castes, des interdictions de manger avec tel et tel de caste inférieure. Par le passé il a affirmé que la caste pour lui était une hiérarchie de devoirs, sans droits correspondants. Nous entrons dans le domaine de l'utopie. C'est vouloir garder la racine et empêcher le fruit de venir à maturité. Si la réussite de sa campagne en faveur des Harijans était assurée, peut-être oserait-il faire un pas de plus dans la voie du progrès. Mais nous sommes loin de compte. Sans doute le Gouvernement du Travancore vient d'ouvrir les routes, et les fontaines aux Harijans. Des temples près de Madura ont laissé entrer les Parias ; c'est peu comme résultat immédiat.

La Mahasabha, l'association Hindoue opposée au pacte de Poona, décrie Gandhi et son action ; le Bengale et les Provinces du Centre pour les mêmes raisons s'opposent en ce moment à Gandhi.

Dans le Sud on lui reproche de n'avoir rien fait pour venir au secours des Harijans victimes du cyclone ; de vouloir faire dépendre le droit d'une majorité instable; de vouloir obliger les gens à prier ensemble ; de ne pas proposer aux Harijans de se bâtir des temples comme les protestants firent autrefois en quittant l'église mère. Dans les villages le paysan de haute caste n'est guère disposé à quitter l'unique supériorité qui lui reste, celle de sa caste. Il serre les cordons de sa bourse. Pour une autre cause les roupies seraient tombées plus facilement dans l'escarcelle de Gandhi. Les politiciens en désarroi font de Gandhi le bouc émissaire de leur défaite.

Toutes ces ombres sont à considérer, mais Gandhi recueille malgré tout plus d'un bénéfice de sa campagne. Il se montre fidèle à la parole donnée à Poona aux Harijans, il renoue des relations et malgré la pluie, il voit accourir à lui les foules hindoues pour qui il reste le Mahatma, la grande âme, l'être déjà légendaire que l'on veut avoir vu. A Madura 40 ou 50.000 personnes sont venues l'entendre, mais non le suivre. Son programme de réforme est entravé par l'ignorance des masses et la mauvaise volonté des gens nantis. Qu'il ne réussisse pas aujourd'hui c'est normal, mais pour autant qu'il porte en lui un idéal de justice, il doit, dans un jour lointain, par la charité chrétienne prévaloir.

« A la septième fois les murailles tombèrent. »

E. GATHIER *s. j.*
Mission du Maduré.

LA FAMILLE CHINOISE

L'Européen qui visite l'intérieur de la Chine, se croit à certains moments transporté dans les vieilles civilisations d'Orient, dont il a entendu parler dans son enfance. Qui n'a vu, représentés dans les histoires anciennes que nous feuilletons à 10 ou 12 ans, les murs élevés de Ninive ou de Babylone ? Le missionnaire qui prend contact avec la ville où va se dérouler son existence se croit brusquement reporté à 1.500 ou 2.000 ans en arrière. De la Cité il ne voit rien avant d'y être entré. Les hautes murailles crénelées, les portes fortifiées, lui cachent tout l'aspect intérieur. Une fois entré, les ruelles étroites et malpropres, les maisons vétustes qui semblent écrasées sous le poids de plusieurs siècles, lui font assez sentir qu'il se trouve dans un monde très vieux et qu'il a dit adieu à la civilisation de l'Occident.

A la longue cette impression au lieu de s'atténuer se renforce. Par son état le missionnaire est forcé de pénétrer dans le dédale des coutumes chinoises et il s'aperçoit de plus en plus que ces rites, ces coutumes, sortent du fond des siècles écoulés et sont les derniers vestiges vivants de civilisations à jamais abolies. Vous rappelez-vous le passage de l'écriture où l'on raconte l'envoi de Jonas à Ninive, ville païenne, pour lui dire de faire pénitence ? Même chose en Chine ; qu'une sécheresse prolongée survienne, que la pluie menace les récoltes, le jeûne obligatoire est décrété par le sous-préfet et toute chair prohibée sur le territoire de sa juridiction.

L'organisation de la famille chinoise est une de ces institutions millénaires dont je voudrais vous donner une idée aujourd'hui. La révolution qui bouleverse la Chine depuis vingt ans s'attaque aux vieilles institutions et fera disparaître sous peu, probablement, cette organisation du clan qui a fait la force de cet immense empire pendant de si longs siècles.

Au début, les Chinois groupés par famille, obéissaient aux plus vieux ou aux membres les plus notables du clan. Puis ils choisirent un chef pour veiller aux intérêts communs, l'Empereur. Les clans étaient peu nombreux. De là vient que maintenant encore les noms de famille ne sont qu'au nombre de cent, théoriquement du moins, car en fait, il y a pour toute la Chine 120 ou 130 noms de famille ; ce qui est peu en regard des 400 millions de Chinois.

Le peuple se nomme Pé-Sing, les cent noms. Le premier livre que l'on met à la main du jeune Chinois qui commence à lire, est le Pé-Kia-Sing, les cent noms de famille.

Une loi intérieure régit ces familles depuis les temps les plus reculés. Cette loi est basée sur deux principes : la piété filiale, le culte des ancêtres.

La piété filiale, on la retrouve partout dans la littérature chinoise. Ses vieux livres en sont imprégnés et Confucius ou mieux Kong-Fou-Tse (551-479 avant J.-C.), n'a fait que codifier les usages pour appuyer sur la piété filiale tout son système de gouvernement. Le père de famille est souverain maître, tout doit plier devant sa volonté. L'enfant même, s'il est à son tour père de famille, doit en tout obéir à son père et à sa mère, se sacrifier pour eux au besoin. A la mort du père ou de la mère le deuil doit durer trois ans. Le mandarin, quelque haute que soit sa charge, l'abandonne. L'empereur lui-même ne doit plus penser qu'à son deuil. Il est le modèle de tous et donne l'exemple à son peuple.

J'ai retrouvé un récit de la piété filiale de l'empereur Liang-Ou-Ti, qui vivait de 502 à 549 de notre ère. Il appartenait à la dynastie des Liang, famille Siao, qui n'eut que quatre empereurs et régna à Nan-King de 502 à 557. Sa vertu est donnée comme modèle et nous fera saisir comment on comprend en Chine la piété filiale.

Piété filiale de Liang ou ti (502-549) p. x
Empereur de la dynastie des Liang

L'empereur Kao-Tsou (nom honorifique posthume de Liang-ou Ti) avait été doué par la nature d'une piété filiale très profonde. Agé de six ans quand il perdit sa mère, l'impératrice, Hien hoang-tai-heou, il s'interdit

en signe de deuil, toute nourriture délicate. Pendant trois jours, rien que des lamentations, des larmes, une affliction excessive. A la mort de son père, l'empereur Wen-hoang-ti, il était conseiller du prince Soei, au Houpé. Avant même que la triste nouvelle fût confirmée, il quitta charge et procès et fila comme une étoile. Sans sommeil ni nourriture, il doubla les étapes. La fureur des vents et les dangers de la tempête ne furent rien pour lui : il ne s'arrêta pas un instant. Kao tsou avait toujours été d'un physique prospère. Revenu à la capitale de l'Empire (Nankin) où son père était mort, il devint maigre à faire peur, et, n'était plus qu'un squelette. Ni ses proches, ni ses parents, ni ses collègues, ni ses amis ne le pouvaient plus reconnaître. A la vue de la demeure où reposait la dépouille mortelle de son père il s'évanouit et longtemps resta inanimé. A chaque lamentation il crachait plusieurs chen (un peu plus d'un litre) de sang. Durant son deuil, il s'abstint de riz. Il se contentait de farine d'orge et ne s'en accordait pas plus de deux I (moitié du chen) par jour. A la visite rendue au tombeau de son père, là où tombaient ses larmes et le sang qu'il vomissait, les plantes et les arbres s'attendrirent au point que leurs feuilles en changèrent de couleur et devinrent rouges.

Parfois aux heures de loisir l'empereur aimait à revenir sur ses souvenirs de deuil et son amour filial lui inspirait des poésies dont voici un exemple :

« Je pense au temps qui passe rapide (comme le cheval au galop) aperçu à travers une fissure.

» Je m'attriste (en voyant) les eaux du fleuve qui s'en vont sans s'arrêter.

» Foulant aux pieds un sol humide de givre ou de rosée, j'ai une tristesse poignante.

» Je me rappelle les vêtements, les mets, à fournir aux morts et mes larmes coulent.

» Ainsi Tchong-you en pensant aux poissons secs (que pauvre il donnait à sa mère) perpétuait sa tristesse affectueuse.

» Ainsi Yu Kiou ému (à la vue) des arbres agités malgré eux par le vent, sans cesse se désolait.

» Si même comme mes parents je perdais la vie, quelle espérance me reste-t-il de pouvoir encore leur offrir mes services ? »

L'exagération manifeste que l'on aperçoit dans ce récit et dans une foule d'autres semblables, agrémentés de merveilleux, ont fait une forte impression sur l'âme populaire. Aussi n'est-il pas rare de voir, même de nos jours, la piété filiale poussée jusqu'au fanatisme. Dans la province du Ngan-Hœi, à Tsing-té, j'ai été témoin du fait suivant : une femme du peuple étant malade le médecin est appelé ; celui-ci déclare que la femme ne guérira que si son fils lui donne à manger un morceau de son foie. Le fils s'ouvre lui-même le côté, coupe un morceau de son foie, le fait cuire et le donne à manger à sa mère qui guérit Le jeune homme mourait le lendemain et aussitôt dans toute la sous-préfecture commençait une souscription pour élever au mort un *Pé-lou* ou arc de triomphe pour commémorer cet acte héroïque de piété filiale.

De la piété filiale ainsi comprise au culte des ancêtres, le passage est facile. On retrouve du reste ce culte des ancêtres un peu dans toutes les sociétés païennes primitives. En Chine il s'est cristallisé autour des tombeaux et des temples des ancêtres. C'est là qu'on honore les morts de la famille ; et quand je dis la famille c'est le clan qu'il faut entendre, la *gens* au sens latin du mot. Font partie du clan tous ceux qui portent le même SING c'est-à-dire le même nom de famille. Mais comme il n'y a qu'une centaine de noms de famille il a bien fallu se diviser et beaucoup qui portent le même nom ne se reconnaissent plus comme parents et ont leurs temples propres. Certaines régions de Chine ont des temples d'ancêtres nombreux, d'autres très peu ou même pas du tout.

Le temple est généralement construit comme une maison chinoise ordinaire mais plus grande et souvent très luxueuse. J'ai vu des temples magnifiques aux colonnes sculptées, revêtues de laque rouge, aux plafonds laqués et dorés.

C'est dans ce temple que la famille déploie tout son luxe pour honorer les ancêtres et leur offrir le sacrifice rituel. Une grande porte introduit dans l'enceinte sous une sorte de cloître aux belles colonnes, qui de trois côtés entoure la cour et conduit à la salle du fond qui est la salle d'honneur. Cette salle est pour ainsi dire à double fond ; presque toujours un quart de la salle est séparé du reste par une cloison mobile qui s'enlève les jours de sacrifice et découvre les tablettes des ancêtres.

Elles sont rangées dans ce petit sanctuaire dans l'ordre généalogique, ordre semblable à celui du cahier de famille, dont je parlerai plus tard. C'est devant elles qu'à certaines époques de l'année, à la fête des morts, à la fête du printemps on offre le sacrifice rituel. Ces tablettes sont formées de deux planchettes qui glissent l'une sur l'autre et ont environ 20 ou 25 centimètres de hauteur. Sur la planchette extérieure est écrit le nom du mort, ou plutôt un des noms du mort, car les chinois ont plusieurs noms.

Dans le peuple, et beaucoup de lettrés sont peuple en ces sortes de choses, existe la croyance que l'âme de l'ancêtre réside entre les deux planchettes. C'est pour cela que le sacrifice est offert devant les tablettes. Ce sacrifice consiste toujours dans l'offrande de mets : de la viande, des légumes, du riz. Les mets sont placés sur des tables devant les tablettes, les descendants se mettent à genoux et font aux tablettes la grande prostration, puis les mets offerts sont mélangés à ceux du repas et tous les assistants participent au sacrifice en mangeant le dîner qui suit la cérémonie. Bien entendu ce culte est superstitieux et interdit aux chrétiens.

Ce temple des ancêtres ou *tse-tang* est entretenu par la communauté au moyen de dons en terres ou bien encore par un impôt fixe perçu chaque année. De ce temple des ancêtres dépendent encore les cahiers de familles, ou arbres généalogiques, tenus parfaitement à jour et répondant à l'ordre des tablettes. Pas toujours cependant. Les révolutions fréquentes en Chine ont dispersé les tablettes alors que les cahiers ont pu être préservés. J'ai eu en main certains cahiers qui remontaient à l'an 800 ou 900 de notre ère. Ce qu'il y a de curieux dans ces cahiers et d'un peu surprenant pour un Européen, c'est que les noms sont donnés à l'avance à ceux qui naîtront dans la suite. Pour comprendre cette façon d'agir, il nous faut disséquer un peu le nom chinois. Il est généralement composé de trois caractères : le premier est le *Sing* toujours invariable. Les deux autres caractères sont le *ming-tze* ou petit nom. Le premier de ces deux caractères du ming-tze est donné à chaque famille particulière du clan par le temple des ancêtres ; un seul et même caractère pour chaque famille et suivant la génération. Ainsi tous les frères d'une même famille ont le même second caractère. Le troisième et dernier

caractère est laissé au choix du père de famille. Ainsi supposons quatre frères dont le nom de famille est Tong ; le premier se nommera Tong-té-ming
le second Tong-té-king.
le troisième Tong-té-ling.
le quatrième Tong-té-sing.

Un membre de la famille Tong en entendant ce caractère TÉ saura de suite à quelle génération appartient celui qui lui parle, s'il est son supérieur son égal ou son inférieur, ce qui est de première importance pour ne pas embrouiller les relations familliales et se servir des termes de politesse convenables. On calcule ces seconds caractères quelques dizaines de générations à l'avance, pour n'être pas pris au dépourvu et ne jamais embrouiller l'ordre des générations. Ce qui est assez compliqué.

LA JUSTICE FAMILIALE

Les familles ont besoin de sanctions pour maintenir leurs membres dans le devoir ; sans cela quelque membres nuiraient à l'ensemble du groupe.

Sanctions douces : exclusion plus ou moins complète.

Sanctions très dures parfois : enchaînement, enterrement vivant.

En réalité ces sanctions ne sont pas reconnues par la loi, mais les mandarins n'interviennent dans ces jugements de famille qu'avec répugnance. Ils se heurteraient au sentiment général qui défend les coutumes léguées par les ancêtres, aussi la plupart du temps ferment-ils les yeux. Il faut une démarche des membres influents du clan pour les décider à agir.

Voici deux faits dont j'ai été le témoin :

Un certain jour les chefs d'une famille païenne viennent me trouver pour me demander si un membre de leur clan est chrétien. Ils l'avaient condamné à être enterré vivant et redoutaient mon intervention auprès du mandarin. Il n'était pas chrétien mais je pus cependant décider ses supérieurs à se montrer moins durs et sauver la vie de ce malheureux.

Dans un autre endroit un vernisseur est noyé pour avoir fait un procès, injuste du reste, aux chefs du temple des ancêtres.

Ces coutumes gênent l'apostolat. Outre les superstitions qu'elles entraînent, très souvent un homme est rejeté de la famille simplement parce qu'il s'est fait chrétien et qu'il ne peut plus faire les sacrifices rituels. Quelques familles sont devenues entièrement chrétiennes il y a plusieurs siècles. Le christianisme leur a donné une nouvelle vigueur en supprimant les excès et en leur apportant une morale claire et précise.

En terminant, qu'il me soit permis de formuler un vœu : Que la révolution chinoise respecte la famille qui est à la base de toute société. Que la vraie morale y pénètre ; la Chine y trouvera une nouvelle prospérité que tous ses amis lui souhaitent et désirent ; les missionnaires tout les premiers.

R. P. de la VAISSIÈRE, S. J.

DOCUMENTS

Le MARIAGE chez les WA VI DUNDA

Peuplade du Tanganyika-territory

Vicariat Apostolique de Bagamoyo

par le R. P. Albert FUCHS, C. S. Sp.[1]

Il ne faudrait pas croire que les Noirs d'Afrique, ces peuples primitifs, encore peu en relation avec nos civilisations, ne se marient qu'à la manière des bêtes de la steppe ; qu'ils prennent femme uniquement pour satisfaire leurs instincts inférieurs ; qu'ils abandonnent leur épouse à l'apparition des premières difficultés ou à l'éclosion d'un amour nouveau et plus fort... En réalité, voici comment les faits se passent dans la tribu des Vi dunda, gens (de) montagne, au centre du Tanganyika territory. Le mariage y est entouré de nombreuses cérémonies et formalités et même précédé d'une préparation assez pénible pour les deux sexes. Chaque garçon, chaque fille doit passer par des rites d'initiation, car personne n'est censé devoir rester célibataire, à moins d'être idiot ou complètement inapte à la vie conjugale... En général donc, chaque homme doit prendre femme, chaque femme doit avoir un mari ; personne n'a le droit de passer sur cette terre sans s'assurer une postérité. Ils veulent avoir des enfants, et s'enorgueillissent d'une vaillante progéniture ; il faut de toute nécessité (il le fallait autrefois du moins)que le clan croisse en nombre pour se défendre contre les injustes incursions des clans voisins et jaloux ; ils sont en même temps fiers d'appartenir à une tribu nombreuse et forte, pour la même raison, afin de pouvoir vaincre, en cas d'agression l'ennemi envahisseur. L'ordre de Dieu aux premiers parents : « Croissez et multipliez-vous », les primitifs de montagnes de l'Afrique orientale l'ont toujours inscrit dans leur cœur et ils le gardent fidèlement.

1. Cet article nous est présenté par le R. P. Tastevin qui est responsable en particulier de la transcription des mots indigènes, et de certaines interprétations.

Les notes qui suivent étudient :

A. *la préparation au mariage par l'initiation,*

B. *les fiançailles,*

C. *le mariage lui-même,*

D. *quelques questions ayant un rapport immédiat avec la vie conjugale :*

1. le sort de la femme,
2. celui des enfants,
3. le divorce,
4. la polygamie.

A. L'INITIATION.

I. — DU GARÇON.

Lorsque le garçon montre les premiers signes de la puberté — apparition des poils sous les aisselles — le père décide de faire le « *n goma* » la fête de son enfant, *m vina ya mw ana a ngu mu lume*, i. e., la danse pour mon enfant mâle. Ce sera un jour de grande réjouissance publique, à laquelle prennent part non seulement les parents — proches et lointains, — mais toute la population des environs. On préparera donc de la bière indigène *pombé* en quantité considérable, qui varie selon la richeses et la position du père de l'enfant.

Pendant la préparation de ce pombé, le garçon doit observer certaines défenses : *mi iko.* Il lui est défendu de toucher l'eau avec les pieds, et de manier le bois de chauffage et les grains de céréales (mil ou maïs) qui serviront à fabriquer la bière ; parce qu'il est impur). Si le jeune homme se trouvait dans la nécessité de traverser un cours d'eau, il serait porté sur le dos d'un parent qui l'accompagne. Celui qui n'observerait pas fidèlement ces presciptions n'aurait pas d'enfants dans la suite, sanction dont la gravité implique une transgression de loi divine. La veille du grand jour, quand le pombé est prêt, le serviteur du chirurgien ou plutôt le petit chirurgien, le chirurgien débutant, novice, «m'hunga m dodo » va chercher le garçon à la maison paternelle et l'amène chez le « m hunga [1] mu kulu », le grand chirurgien, le *n galiba* — de *ngara* : briller, purifier —, qui a la

1. M' Ú N' GA : celui (de) la sagesse.

charge de ces initiations. Beaucoup de monde l'accompagne en chantant et en dansant. Arrivé chez le *hunga mu kulu*, le garçon lui attache au poignet de la main droite une ficelle à laquelle pend une amulette « remède de la chaleur c'est-à-dire de la douleur » *dawa ya sanga*. Ce *talisman* est un petit morceau de fer percé, préparé par un artisan indigène, *m ponzi*. On le porte soit au poignet, soit autour des reins. Ainsi équipé, le « *hunga mu kulu* » prend le garçon à l'écart, dans le *pori* — *pori ni* — et assisté de son élève *m hunga m dodo*, il lui extrait avec les ongles de la main droite les poils du pubis et ceux des aisselles.

L'opération est assez douloureuse, et, d'après les indigènes, pourrait avoir des conséquences fâcheuses, dont la plus redoutée est la stérilité ; — voilà pourquoi la main de l'opérateur est munie du *dawa ya sanga* qui la rendra souple et « heureuse » ; — puis le *hunga* revêt le garçon d'une étoffe de plusieurs couleurs *ki tambi* et de perles, (vêtements féminins). *Ki tambi* et perles sont fournies par le hunga lui-même ; mais le garçon aura à rendre tous ces ornements. Il est maintenant *mw ali*, appellation transitoire qui est ordinairement réservée aux filles ; et qui signifie qu'il a atteint l'âge de puberté.

Cette cérémonie finie, le garçon est reconduit chez lui, par la bruyante compagnie ; le soir on danse le *n'goma nyi n'jila* le tamtam du chemin c'est-à-dire la procession dansante qui marque le commencement de la grande réjouissance.

Le lendemain, le *hunga* ou *galiba* conduit son protégé à la rivière voisine ; le garçon se baigne dans l'étang « *li o go* »[1], après quoi il est oint de l'huile de ricin *m barika*, revêtu de nouveau du même habit que la veille ; et on lui met à la main une lanière-cravache *Ki boko*, de cuir d'hippopotame (boko) en signe de son autorité dans la maison. — Maintenant le « mw ali » est apte à recevoir l'instruction qui convient à son âge, l'initiation au mariage proprement dite, car les rites de passage de l'enfance à l'adolescence sont achevés : la purification à la rivière a enlevé toute la malpropreté de l'enfance ; l'extraction des poils a détruit les caprices enfantins ; le bain, les habits neufs, les perles brillantes, l'onction de l'huile ont apporté une vie nouvelle, celle d'un homme dans l'acception mâle du mot *mu lume* celui qui est appelé à perpétuer la génération.

De la rivière à la maison on porte le « mw ali » et on l'accompagne avec force bruit et chants. Chacun agite en signe de joie des branches d'arbre : c'est le *lu gunga*,

1. Ce qui donne la force.

la danse de triomphe. Un gaillard solide a hissé le garçon sur ses épaules et danse avec lui. Puis le « hunga » le prend à l'intérieur de la maison, où avec l'assistance d'autres vieux il lui enseigne les mystères du mariage : pour les démonstrations pratiques il se sert d'une poule déplumée. Avant tout il lui inculque, de n'avoir de rapports illicites avec aucune femme ; de choisir plutôt sa fiancée ; étant marié, qu'il ne se rende pas coupable d'adultère, qu'il respecte la femme de son prochain ; autrement tous ses membres seraient comme dévorés par du feu ; il encourrait le *mw iko wa i a zinga*, le tabou des ignorants, qui est un tabou honteux dont on ne se débarrasse qu'en sautant pardessus les branches d'un certain arbre *m hinga*[1], et en prenant ensuite une ablution à la rivière... S'il venait à transgresser ces conseils, ses parents, ou ses enfants mourraient.

Après cette instruction, on joue du tamtam, on boit du pombé, jusque tard dans la nuit...

Tel est en raccourci, le « goma » des garçons aux monts Vi dunda : il est très différent de la « circoncision » en usage chez d'autres tribus ; il marque avant tout l'entrée dans la société des adultes et donne droit au mariage.

II. — N GOMA DE LA FILLE

Dès que chez la fille apparaissent les signes de la puberté elle se revêt de haillons, se couvre entièrement le visage d'un voile, et si, par hasard, elle doit sortir de la maison paternelle, elle s'enduit la figure de terre rouge *m kusi* : elle n'attirera pas ainsi les regards indiscrets des jeunes gens. Dans ses sorties — très rares d'ailleurs — elle sera toujours accompagnée au moins d'une autre fille ou d'une petite sœur, qui sera témoin de sa conduite. Comme les garçons, l'*ali*, — ce sera désormais son appellation — n'aura pas la permission de toucher l'eau ; sous peine de n'avoir pas d'enfant. En signe de joie, le jour où la fille devient nubile, ou le lendemain, les parents et camarades viennent jouer du *goma*, tamtam. Dès ce jour aussi, la fille dormira sur des feuilles de banane.

Quelques jours ou même un mois après, l'ali sera mise entre les mains d'une « hunga », femme experte, qui aidée d'autres femmes, ira pratiquer sur elle, à l'écart, l'excision *ku puguta*. On jouera aussi la danse *nyi-hemya*, exécutée par les femmes. Quand le père de l'*ali* est riche, il prépare, à cette occasion, un pombé et les hommes de sa parenté,

---

1. m' i n' ga : celui (de) la sagesse, du savoir.

d'autres aussi viennent exécuter la danse appelée *n goma ya ki sero*. Mais l'acte le plus important de cette période d'initiation est le dernier, la danse de sortie *n goma ya ku toka*, ou *M lawo* la sortie : elle se fait entre septembre et novembre, après la moisson du mil et du riz, quand généralement les gens se reposent des travaux des champs et ont donc amplement le temps de s'adonner aux danses.

Pour le jour du *lawo*, on prépare beaucoup de pombé, la bière indigène étant inséparable de toute réjouissance publique. — L'*ali*, le matin, vers 10 heures est conduite par la *hunga* et ses assistantes à la rivière ; elle est lavée, purifiée de toute malpropreté, ointe d'huile de ricin, habillée à neuf. — Cette opération terminée, on la reconduit à la maison ; hommes, femmes, enfants, vont à sa rencontre, et, en procession, tenant des branches d'arbre à la main. Tout le monde s'achemine vers la maison paternelle, où l'*ali* est hissée sur les épaules d'un gaillard, qui saute et danse avec elle ; c'est un jeu qu'on appelle *lu gunga*. Après, elle entre à l'intérieur de la maison, où elle reçoit de la « hunga » des instructions *mi simu* qui se réfèrent à la vie du mariage. Ces instructions semblent être bien inférieures au point de vue moral à celles qu'on donne au garçon, parce que entre autres choses on lui enseigne des pratiques contraires à la loi naturelle.

Pendant ce temps la foule, au dehors, exécute à cœur-joie les danses *sero*, *domo* ou *beni* et vide les cruches de bière. Le soir venu on se disperse... désormais l'*ali* a le droit d'être prise en mariage.

B. LES FIANÇAILLES

I. Le Ki bani ki dodo.

C'est au jeune homme, *m songolo* à choisir sa future. Il faut que la fille ne soit pas proche parente. Il est aussi défendu de prendre femme dans sa parenté maternelle, *u kung u go la mama*, tandis que la bonne coutume veut même, qu'on se recherche entre parents du côté paternel, *i kung u go la baba*. En vertu de la descendance utérine, l'enfant n'est en effet consanguin que de ses parents maternels, et allié seulement de ses parents paternels ; il est plus sous la dépendance de son oncle maternel *m kolo* que de son père, et il fait partie du clan de la mère.

Donc le *songolo* demande sa main à la jeune fille en lui remettant un *ki bani ki dodo*, mot à mot le cadeau le petit, une pièce d'argent d'une valeur d'un demi-shilling, (naguère,

du fil de fer, des perles). Il le fait, évidemment, sans que personne ne le sache, ni ne s'en aperçoive ; il tâche de rencontrer l'*ali*, comme par hasard, en rentrant des champs ou en allant au marché. Quand le songolo, a trop honte de se présenter personnellement — un refus serait si humiliant — il envoie à sa place une personne de son choix, homme ou femme, pour offrir à celle qu'il aime, le *bani* qui est le témoignage de son amour ; et il attend anxieusement la réponse.

L'*ali* peut accepter ou refuser le *bani ki dodo*. Elle refuse, si le prétendant ne lui plaît pas. Si elle a déjà reçu le *petit cadeau* d'un autre, elle acceptera d'abord, mais le rendra sur le champ en indiquant la raison légitime de son refus ; dans les autres cas, elle accepte, en réservant son consentement définitif jusqu'à l'approbation de ses parents : père, mère et oncles maternels.

II. Approbation des parents.

L'ali, qui a accepté le *petit cadeau*, en signe qu'elle-même n'a rien à objecter à l'union, confiera son secret à sa mère et à son père ; si cependant elle est trop timide, pour en parler à son père, sa mère se chargera de faire la commission. Le père, à son tour, va porter la nouvelle aux oncles maternels de la jeune fille, ses anciens, *kolo*. On se concerte en conseil familial, on pèse le pour et le contre ; les qualités du jeune homme, la réputation de sa famille et même de son clan. Si le prétendant est trop adonné au pombé, (en boire quelquefois, même en dépassant la juste et raisonnable mesure, est plutôt une vertu !) s'il est paresseux, incapable même de cultiver son champ, on s'opposera au mariage ; si, au contraire, il sait convenablement soigner son champ, ou bien s'il a d'autres ressources qui ne tarissent pas, bref si c'est un *lume*, un homme comme il faut, qui sait vivre et qui sera capable de nourrir femme et enfants, on sera tout heureux de se prêter à des pourparlers ultérieurs ; tous n'ayant en vue que le bien-être et le bonheur de la fille et la réputation de la famille. Un seul, père, mère ou oncle maternel a-t-il des objections graves à formuler, il sera écouté. On n'osera pas donner en mariage une fille sans le consentement de l'oncle maternel, qui n'admet pas que sa famille, ou son clan, s'allie à telle autre famille ou à tel autre clan. De même, si la mère met son veto, parce qu'elle ne veut pas que sa fille, habituée et élevée au grand air de la montagne, aille vivre à la plaine, où pullulent toutes sortes de maladies contagieuses, le mariage n'aura pas lieu. A la rigueur, on pourrait passer outre, mais on craindrait

que celui dont on a méprisé les conseils, tôt ou tard ne prenne sa revanche : il pourrait ensorceler la fille, ou les enfants à naître, ou bien il ne viendrait pas en aide au ménage en cas de difficultés ; — le mariage ne serait pas heureux.

Le jeune homme à son tour, est allé avertir ses parents, père, mère et oncle maternel. Ici aussi on fait grand palabre *chauri*, pour se mettre d'accord sur le choix de la fille, — on considère surtout ses qualités de « ménagère ». L'*ali*, pourra-t-elle tenir une maison, piler le maïs *i dzami* ou le mil *u hemba* pour en faire de la farine pilée *u timbo* ou broyée après dépouillement de l'enveloppe *u sap*, qui servira à préparer la bouillie journalière *u gali* ? — Quelquefois le jeune homme a été influencé par ses parents à donner le petit cadeau à telle ou telle fille. S'il n'y a pas d'objection, père et oncle maternel cherchent un homme de confiance *se n ga* [1], qui sera l'intermédiaire entre les parents de l'*ali* et ceux du *songolo*. A lui de concilier les exigences des deux partis ; il figure comme témoin de la dot versée ou à verser. Le prétendant lui-même n'aura plus directement à intervenir aux cours des négociations ; cependant anxieux de savoir la réponse des parents de la jeune fille, il tâchera toujours de la rencontrer comme par hasard, pour lui en demander des nouvelles.

III. — Ki bani ki kulu, m' binga, *le veto* ; m' todzo, *la livraison*.

Supposons que les parents de part et d'autre se soient mis d'accord... Un beau jour, *se n ga* s'amène chez les parents de la jeune fille pour consolider les fiançailles amorcées par l'offre du *petit cadeau*. A l'*ali*, il donne le *bani ki kulu* » le grand cadeau d'un shilling. Elle accepte, des deux mains, en signe de parfait consentement, si ses parents, ont acquiescé au mariage ; mais, s'il y a objection, elle refuse et rend même le *bani ki dodo* : les fiançailles sont rompues. Du fait qu'elle accepte, elle montre que tout le monde a consenti ; alors son père reçoit une chèvre ou son équivalence en argent, 8 shillings : c'est le *binga*, la garantie, qu'un autre ne prendra pas la fille. Le *kolo* reçoit une autre chèvre ou 6 shillings, qu'on appelle *m todzo*, livraison : *ku toa*, livrer. *Senga*, le même jour encore, ira renseigner les intéressés de la bonne marche des choses, chacun ayant accepté ce qui lui était destiné.

---

1. Celui (de) la sagesse.

IV. — Ki pango.

Les fiançailles sont définitivement et officiellement conclues. Le songolo et l'ali ont à donner tous deux des preuves de leurs qualités ; on les appellera, dès maintenant, *ka sano* [1].

1. Le fiancé se rend de bon matin, dans le champ de son futur beau-père, pour y travailler : ce travail s'appelle *ki pango* [2]. Il sarcle le maïs, il nettoie le mil, ou s'adonne à tout autre travail de saison ; il y va de toutes ses forces, sans regarder ni à droite, ni à gauche, sans causer avec les passants ; même s'il pleut, il n'a pas la permission de s'en aller, à moins qu'un parent de la fille ne vienne lui arracher sa houe *ki bode* de la main ; si les mouches ou les abeilles le piquent, ou si les fourmis voyageuses *si ahi* lui grimpent le long du corps, lui causant de vives douleurs, le *ka sano* supporte tout avec courage : il ne se plaint pas, il ne se gratte pas ; il doit montrer qu'il est homme *lume ;* qu'il peut supporter tous ces inconvénients, si désagréables qu'ils soient. Ne va-t-il pas dans quelques jours enlever la fille du propriétaire du champ et profiter de ses travaux ménagers ainsi que des soins dont ses père et mère seront privés à l'avenir ? Une autre épreuve l'attend dans la maison de sa fiancée : son futur beau-père refusera d'abord de l'admettre à partager ses repas ; il devra manger avec les enfants, mais il sera encouragé par sa fiancée qui lui dira : « Mange donc, ne te gêne pas ! » La nuit, il dormira dans une autre case que sa fiancée. — Ce *ki pango* se poursuit pendant 5 ou 6 jours. Vers la fin, le beau-père consentira à manger avec son futur beau-fils, mais que le *ka sano* se garde d'avaler la nourriture avec précipitation ; s'il manque de modération, il s'entendra dire : *m ka sano m choyo* ce *ka sano* est glouton, ce qui est une grosse injure pour le Noir. Le *ka sano* n'a pas le droit de causer avec sa belle-mère — et cette interdiction l'accompagnera jusqu'à la mort — de peur sans doute qu'il ne se noue des relations peu décentes entre beau-fils et belle-mère. Après le *ki pango* le jeune homme reçoit une poule comme récompense *n huku i lawa ko kwa ki pango* [3]. — Cette corvée peut être rachetée par une prestation de 4 shillings en argent.

2. La jeune fille fiancée *mw ali m ka sano* aura aussi son *ki pango* : elle ira travailler cinq ou six jours chez ses futurs

1. Voir la note p. 86, pour le sens de SAN.
2. Ki pa n' go : Ce qui donne la force.
3. La pondeuse (de) la sortie, celle (de) ki pango.

beaux-parents ; elle y sera sous la tutelle de sa future belle-mère, qui devra veiller à ce que les deux fiancés ne se rencontrent pas, ou n'aient que des rapports licites. La fille sera assujettie aux travaux ordinaires du ménage : piler le mil, faire la cueillette du maïs, préparer la bouillie du soir. En revanche, elle s'assurera en cachette, si dans la maison, où elle devra se fixer dans quelques jours, le grenier est rempli de vivres. Quant aux repas, elle se comportera comme son fiancé chez ses parents à elle : et elle mangera avec les femmes, comme le veut la coutume indigène. Il lui est absolument défendu jusqu'à la mort de parler avec son beau-père pour qu'entre eux, il n'y ait pas de rapports illicites.

C. LE MARIAGE

I. — SIKU YA MW IKIRA et YA NAMULA
(le jour de l'accord et celui de l'enlèvement).

Entre temps les *Ndugu,* parents maternels du jeune homme, se sont occupés à ramasser la dot à payer. Le ka sano lui-même y a mis sa meilleure bonne volonté : il est allé chez son « ancien » c'est-à-dire chez un oncle maternel et chez ses autres proches parents et les a priés de vouloir bien l'assister dans cette grande affaire. Entre *ndugu* qui se respectent, on s'entr'aide facilement ; chacun donne ce qu'il peut : qui quelques shillings, qui une chèvre. Les parents sont-ils pauvres ? le jeune homme va travailler et gagner de l'argent, jusqu'à ce qu'il réunisse une petite somme de 30 à 40 shillings. *Senga* informera les parents de la fiancée quand tout est prêt. On se met d'accord sur la date de la cérémonie définitive, *mw ikira* ; on fait le *je n gele,* le palabre, c'est-à-dire qu'on fixe le montant de la dot à verser.

1. *A l'intérieur de la maison.*

Les parents du fiancé (ce dernier n'y prend pas part) — hommes, femmes, enfants, — et *senga,* s'amènent au grand complet, en costume de fête, chantant, dansant et criant : *Chereko ! Chereko !* (cri de joie) : venez, il y a jour de fête ! — Quand de loin ils aperçoivent la maison de la fiancée, tous se mettent à appeler sur un ton flatteur : *Mu ke, mu ke, mu ke !* la femme, la femme ! De là-bas, où tous les parents de la fiancée se sont réunis, on leur répond : *mu hola, mu hola, mu hola !* Venez la prendre ! — Ces doux

appels se poursuivent jusqu'à l'arrivée près de la maison ; les hommes agitent leur bâton, les femmes gambadent, toutes de joie : *Mu ke, mu ke !* — *Mu hola, mu hola !*

Cependant quelle déception ! Les parents du jeune homme ne trouvent pas la fille qu'ils sont venus « acheter » ; la porte de la maison est soigneusement fermée ; les parentes de la fiancée la tiennent barricadée ; il faudra la ravir de haute lutte : n'est-elle pas *m toto wa wa tu*, enfant de notables. Pour que la porte s'ouvre, *senga* donne un petit présent *de 24 senti* [1] au père pour avoir la permission d'entrer : *wa chumudza.* Quelques femmes entrent : nouvelle déception ! la fille est toujours introuvable. Elle se tient cachée dans le recoin le plus reculé de la hutte ; on la cherche, elle ne se montre pas. Une femme du camp opposé l'appelle... Pas de réponse ! Elle essaie de l'attirer : *Mu ke ! mu ke !* Silence complet ! Alors cette femme donne un nouveau présent de 24 senti, *m haala,* le droit de faire des recherches à une sœur ou à une autre parente, qui va chercher l'*ali,* la charge sur son dos et la dépose près de la porte. La fiancée prend un air triste, timide, car on va l'emmener, loin de son père, loin de sa mère, vers un sort incertain, elle ne se rend que quasi-forcée.

Mais déjà on a étendu une natte, sur laquelle s'assied une vieille femme, parente du jeune homme ; elle prend l'ali entre ses genoux comme pour la protéger. Une autre femme lui couvre la tête d'une étoffe noire *n hama* [2], l'expression du consentement, offerte par le fiancé lui-même. L'*ali* la rejette. On la lui remet. Elle la rejette une deuxième fois. On la replace une troisième fois. Maintenant la jeune fille s'incline profondément, en signe de parfait acquiescement. De nouveau retentissent les chants de *Mu ke ! mu ke !* et une femme annonce aux hommes qui attendaient dehors, l'issue de la cérémonie : « nous avons fini notre besogne, à vous maintenant ! ».

2. *Shauri ya i jengele.*

Les hommes se sont assis sur des nattes en demi-cercle. Devant eux on a placé deux corbeilles plattes « i hero », destinées à recevoir l'argent de la dot : l'une est pour le père de la fille, l'autre pour son plus vieil oncle maternel, l'ancien de la famille utérine, le *kolo.* Senga ouvre le feu des pourparlers :

---

1. Autrefois tous ces présents consistaient en perles *shanga*, en fils de fer *dodi*, ou en bracelets de fils de fer *tindi*.

2. Ku nhama = exprimer.

« Il n'y a pas très longtemps, j'ai apporté les arrhes des fiançailles : ki bani ki kulu, m binga et m todzo. Aujourd'hui j'y ajouterai tant pour le père, tant pour l'oncle maternel! Et il met la somme nommée dans le *hero* respectif. En général la somme se partage moitié, moitié. Grand étonnement de l'autre côté ! la somme est trop maigre ! — « Est-ce tout ? A quoi pensez-vous ? notre *ali* n'est-elle pas *m toto wa wa tu*, une enfant de gens respectables ? »

On marchande, on négocie, finalement on se met d'accord sur la valeur à payer : 80, 100, 120 shillings, ou 12, 15, 20 chèvres ; cela varie selon la richesse des parents du jeune homme. Autrefois le prix était beaucoup moindre : 3, 4 chèvres. Dans ce prix sont compris l'argent déjà versé *m binga* et *m todzo*, et aussi les 4 shillings *m boka*, que vient réclamer le grand'père de la fiancée du côté paternel, en dédommagement des frais qu'il a faits autrefois, pour chercher une femme à son fils, père de la jeune fille. On établit le montant total de la dot ; on soustrait la somme déjà versée ; et on s'engage, par écrit et devant témoins, à payer le restant plus tard.

II. — Le mariage proprement dit.

Ce même jour, on emmène la fiancée chez son futur mari. Un frère de celui-ci demande au père et à l'oncle maternel de la jeune fille : « Eh bien, aurions-nous la permission de prendre votre *mw ali* avec nous ? » Ils asquiescent s'il n'y a pas d'empêchement, *mw iko*. — Il y a *iko* quand une épidémie grave ou contagieuse règne dans le village du jeune homme. Il ne convient pas que la jeune fille toute fraîche et pleine de santé florissante, soit immédiatement contaminée par la maladie. En ce cas, on viendrait la chercher après la disparition de l'épidémie.

S'il n'y a pas d'iko, on paie le droit d'emmener la fille, soit 2 shillings *swa mula*[1], pour le père et 2 shillings *m ha pula* pour la mère... Le versement et l'acceptation de ces droits constituent le mariage païen et le rendent valide devant la tribu.

Aucun jeune homme n'a le droit de cohabiter avec une fille, s'il n'a pas versé préalablement ces droits : pareille cohabitation est regardée comme concubinage et les deux intéressés peuvent toujours se quitter sans grande procédure. Au contraire, un mariage validé par le paiement du

1. Swa mula, m ha pula,... autrefois, un coq (m dzogolo) et une poule en état de pondre (Koroa).

2. de *ku nkima*, piquer en terre.

swa mula et mha pula ne peut être cassé sans de multiples démarches devant le chef et devant les Anciens. Au fond, ce sont les père et mère de la jeune fille qui donnent à celle-ci la permission et le droit de vivre avec son mari ; et le prétendant reçoit d'eux aussi la permission et le droit de cohabiter avec leur fille.

Il faut encore donner à la mère, un petit présent *n hima* [2], pour la déterminer une dernière fois, à lâcher sa fille. Ce présent consiste dans une pièce d'argent d'un demi-shilling. Si on n'a pas cet argent, on donnera en gage une lance *mw i go a* [1] qu'on plantera devant la porte, quitte à la racheter plus tard quand on versera le demi-shilling.

Après que tous ces usages ont été observés, une femme, sœur ou autre parente du jeune homme hisse sur son dos la *mw ali* qui a la tête voilée, et la porte ainsi jusqu'à la maison où l'attend son mari. Tous les parents qui habitent le camp de ce dernier suivent, en chantant : *Mu ke ! mu ke !* les parents de la *mw ali* restent chez eux, excepté une fille (sœur ou autre) qui l'accompagne. En route, la porteuse se fatigue ; de temps en temps elle met à terre son précieux fardeau, et ne le recharge qu'après avoir reçu un petit présent (quelques senti) *vi o nolo*. Quand la route est longue, la porteuse est remplacée, ou bien la *mw ali* va à pied jusqu'à proximité de la maison. Arrivée là, celle qui est maintenant épouse refuse de manger, de causer, d'entrer dans la case de son mari. Quelques menus *vi o nolo* la détermineront à se prêter à tous les désirs de son mari. La jeune femme veut paraître timide, et n'avoir quitté le toit paternel qu'à regret ; d'où ses répugnances et refus « apparents ».

Le soir, tout le monde rentre chez soi ; le jeune mari conduit sa femme dans sa *bahasha*, petit réduit aménagé à l'extérieur de la hutte paternelle, où lui-même a préparé le lit nuptial.

Le mariage n'est généralement consommé que le surlendemain, car la jeune femme veut prendre le temps de s'accoutumer à son nouveau compagnon de vie. Ce jour là les jeunes mariés ne sortent pas de leur « bahasha » : c'est leur manière de faire savoir l'heureux événement à tout le voisinage et à la parenté. Le lendemain une députation de la proche parenté de la femme — un homme et deux ou trois femmes — se présentent pour demander des nouvelles. Ils interrogeront la femme sur la conduite de son mari ; et voudront savoir *surtout* si vraiment il est « homme » — cela pour couper court à toutes les récriminations et plaintes à ce sujet, à l'avenir.

---

1. Celle (de) la force, elle.

« Bien ! » lui diront-ils « alors ne viens pas plus tard accuser ton mari, d'être inapte au mariage ? »

Appendice: *si kuya kilagano*: « le jour de la promesse ». Le mariage est conclu ; reste à compléter le paiement de la somme convenue. On le fait en une ou deux fois, selon les moyens pécuniaires. C'est toujours le senga qui s'en charge accompagné de plusieurs témoins. Quand le dernier terme est versé, quelquefois auparavant, le senga, les oncles maternels, les parents du mari et de la femme, le mari et la femme se réunissent, pour prendre, en une séance solennelle des engagements en cas de décès.

L'Ancien (oncle maternel) de la femme offre une poule-pondeuse *kolowa* ; celui du mari au contraire un coq *i dzogolo* ;... La jeune femme prend le coq et lui brise une aile, tandis que le mari brise une aile de la poule ; puis quelqu'un va à l'écart et tue poule et coq. On les cuit à point ; puis la poule et le coq sont coupés séparément en trois morceaux. La viande ainsi découpée est partagée entre les deux camps ; les parents de la femme reçoivent la viande du coq ; les parents du mari s'emparent de celle de la poule. Les deux Anciens, oncles maternels les plus âgés de chaque bord ont chacun droit à une cuisse : ils la prennent dans la main droite et l'élèvent bien haut, pour qu'elle puisse être vue de tous les assistants. Senga commande le silence qui est religieusement observé. Alors le *kolo* du mari dit : « J'ai payé tant et tant. Si cette femme se comporte bien, si elle nous donne des enfants, en cas de décès de son mari, que tout l'argent, tous les biens versés appartiennent aux enfants. Si ce sont des filles, je leur laisserai la moitié ; si ce sont des garçons, l'autre moitié je la réclamerai pour moi ; s'il n'y a pas d'enfants, je consentirai à un rabais sur le montant de la somme à rembourser ; mais en tout cas, je réclamerai le *wembo*, la lamentation, c'est-à-dire 1 shilling. »

A son tour, l'oncle maternel, Ancien utérin de la femme, prend la parole et dit : « Je reconnais avoir reçu tant et tant ; si cette femme, ma parente, vient à mourir je n'aurai plus rien à réclamer ; toute la somme convenue ayant été versée ». Et quand, ce qui arrive très souvent, la somme entière n'a pas été payée, il dit : « J'ai reçu tant et tant,... si la femme vient à mourir, je veux qu'on me paie *kota*, « la somme restante. »

Là-dessus, on rompt le silence, on mange la viande, on boit du pombé,... la si difficile affaire de la dot est définitivement et solennellement réglée, l'échange de la poule et du coq ont eu pour but de confirmer les promesses faites en une circonstance aussi solennelle.

Coq et poule — depuis ces derniers temps — peuvent être remplacés par deux *senti*, versés par chacun des deux anciens et échangés d'un camp à l'autre. En ce cas ils prennent chacun à leur tour dans leur main droite, les 2 senti reçus tandis que les 2 autres sont placés devant eux dans un petit plat de vannerie, assiette indigène *tunga* ; pour le reste on procède comme ci-dessus.

Disons encore que à la mort d'un conjoint, le survivant reçoit du *kolo* du défunt un demi-shilling dit *n hau*, le témoignage de liberté, qui lui donne la permission de se remarier...

Jadis on donnait simplement un morceau de tige de mil *ki bua*. On appelle aussi de ce nom le libelle de divorce, « taraka » en arabe.

D. QUESTIONS AYANT UN RAPPORT IMMÉDIAT AVEC LE MARIAGE.

I. — Sort de la femme.

Il était d'usage autrefois de se lamenter sur le sort de la femme africaine, qu'on disait misérable, et dont la situation sociale et domestique était déclarée déplorable ; on la croyait esclave, et tenue de se prêter à tous les caprices de son mari. Il faut dire, qu'aujourd'hui du moins, les choses ne se présentent plus sous le même aspect au pays des Vi dunda.

a. La femme, bien que payée, n'est pas l'esclave de son mari. Chaque fille indigène tient à ce que la somme qu'on verse pour l'avoir soit aussi élevée que possible, car elle témoigne de sa valeur personnelle. Cette idée est tellement ancrée dans la mentalité indigène qu'elle serait difficile à déraciner. La femme elle-même se charge de rappeler à son mari en cas de conflit dans le ménage, le devoir qu'il a de payer à ses parents le reste de sa dot. Elle n'en est pas pour cela l'esclave, ni la chose de son mari. Ce n'est pas seulement le droit à l'acte du mariage que l'époux achète par la remise de la dot ; eux-mêmes affirment qu'ils n'achètent pas le droit au corps de la femme, mais que la dot est une indemnité qu'ils versent aux parents en compensation des soins et des travaux dont ils abandonnent le fruit, en donnant leur fille ; car, jusqu'à l'âge de la puberté, père, mère, oncles maternels ont pourvu à l'éducation de la fille qui leur est enlevée. Désormais c'est le mari qui va profiter de son savoir-faire au moment précis où eux-mêmes

allaient être récompensés de leurs peines. Laquelle de ces deux opinions est la plus vraisemblable ? Les deux représentent sans doute une part de la vérité totale. Quoiqu'il en soit, le mari ne peut pas traiter sa femme en esclave sous prétexte qu'il l'a payée. Mais si elle se montre paresseuse, si elle ne cuit pas à point le *gali*, le mari lui reprochera non sans raison la somme qu'il a due payer pour l'avoir, et même il lui infligera une correction que tout le monde trouvera naturelle, l'épouse battue en premier lieu...

La preuve que la femme n'est pas esclave, c'est qu'elle n'est pas forcée de se marier au premier venu : c'est avec son consentement qu'elle est donnée en mariage ; l'acceptation ou le refus du *bani ki dodo*, le rejet de l'étoffe noire *n hama*, enfin l'inclination profonde par laquelle elle marque son assentiment définitif le jour même des négociations le prouvent suffisamment. En cas de difficultés dans le mariage, disputes, coups reçus, elle a toujours le droit d'accuser son mari chez qui de droit ; elle ira d'abord chez son père, ou chez son ancien utérin, leur rendra compte de la conduite injuste de son époux à son égard ; si le cas est bénin, ils le régleront aisément, s'il est plus grave, ils s'adresseront au chef. Le mari, trouvé coupable, sera puni en proportion de sa faute. D'autre part la femme qui se rend coupable d'une faute envers son mari est jugée sévèrement d'abord, par son père et son Chef de famille, l'oncle maternel, et en dernière instance, par le chef ; elle recevra soit une correction corporelle, soit une réprimande, soit une amende.

b. La femme n'est pas seule non plus à s'adonner aux travaux des champs ; homme et femme y travaillent ensemble. Qu'on ne s'imagine donc pas que la femme, aidée des enfants, peine à longueur de journées, tandis que son mari fume tranquillement sa pipe, s'amuse au jeu et passe le temps à causer indéfiniment ! Il y a des travaux qu'ils font ensemble, tels les semailles, le sarclage ; d'autres, qui sont réservés à l'homme : bâtir la hutte, veiller à l'entretien des outils, laver le linge ; d'autres qui reviennennt à la femme : chercher du bois de chauffage, cueillir le maïs. En cas de maladie de la femme, c'est à l'homme de la soigner, de lui trouver des remèdes, et en plus de tenir le ménage.

L'épouse n'est donc pas une esclave. Par ailleurs, elle n'est pas non plus l'égale de son mari : elle ne mange pas avec lui ; en promenade, elle ne marchera que derrière lui, et s'il y a charge à porter c'est bien elle qui la hissera sur sa tête ; ce sont là des coutumes invétérées que tout le monde

trouve si naturelles et si seyantes au sexe faible que personne ne s'en scandalise. Ces sortes d'infériorité ne la rabaissent nullement au niveau d'une esclave. Tant s'en faut ! dans une affaire importante, le mari lui demandera toujours son avis, et l'éducation première des enfants est presqu'entièrement confiée à ses soins. De plus que de maris sont malheureux, parce que leurs femmes sont trop exigeantes et aiment trop suivre leur propres caprices !

2. — Sort de l'enfant.

a) Avant la naissance.

Dès que la femme s'aperçoit que son mariage a été béni de Dieu, elle s'empresse de tresser une corde avec l'écorce d'un arbre — le tamba —, et elle y attache une amulette *n ziga* faite d'un petit morceau de corne de rhinocéros ; elle s'en ceint les reins et la porte ainsi jusqu'au jour de sa délivrance pour se préserver elle et son enfant de tous les malheurs possibles. Elle se procure de plus une drogue *dawa ya i loweko* dont elle boira chaque jour ou presque [1].

Une femme enceinte doit se soumettre à beaucoup de prescriptions et défenses, *iko*, les unes propres à son clan, les autres au clan de son mari. Par exemple, pendant sa grossesse elle ne pourra enfreindre le *longo*, tabou alimentaire que son mari a hérité de son père, de peur que l'enfant ne naisse malade. Voici quelques *iko* communs à tout le monde :

Une femme enceinte qui va voir un malade, l'asperge d'eau, en arrivant, avec la main droite ; son mari fait de même. Une femme qui pendant sa grossesse, dans ses allées et venues rencontre du monde au travail, se voit obligée d'aider un instant aux travailleurs, sinon ce travail ne donnerait aucun bon résultat : par exemple, si on sème du maïs, elle doit en semer un peu sinon la semence ne croîtra pas, elle pourrira ; si on est en train de préparer de la bière indigène, elle participera à cette préparation pendant quelques minutes sinon la bière sera aigre ou rendra malades ceux qui en boiront.

Ainsi on reconnaît à la femme enceinte une force spéciale qu'on redoute, mais dont le mauvais effet est neutralisé dès qu'elle participe elle-même au travail, lui communiquant une part de cette force magique qu'elle possède.

Dans les conversations avec les noirs, dans leurs

---

1. Cf. *Ku loweka* « le mouiller ».

palabres, on entend souvent l'expression *ku lisha mi mba* « faire manger, nourrir le fruit », qui a trait au sujet dont nous parlons.

Au premier abord, sa signification semble être tout innocente. Cela peut signifier nourrir la mère enceinte, lui procurer vivres et habits, bref, la soigner, mais *ku lisha mi mba* veut dire encore autre chose ; l'indigène croit que l'enfant caché dans le sein de sa mère, ne pourra voir le jour, si le mari ne continue pas, même pendant la grossesse avancée les relations matrimoniales avec sa femme. Normales pendant les 7 premiers mois, elles deviennent onanistiques les 2 autres mois, de crainte que l'enfant ne devienne trop grand et ne puisse venir à la lumière du jour. Quand le jour de la naissance approche, la femme est reconnue malade ; elle a la maladie de la femme *u tam-wa wa ki kodzi*.

b) *La naissance.*

Ce sont de vieilles femmes qui aident la parturiente — parentes ou autres qui s'y entendent. A cet effet on transporte la mère dens une chambre séparée ou même hors de la hutte dans un lieu retiré. Si la naissance est difficile, les sages-femmes devront la provoquer ; mais souvent elles ne le font pas, de peur de tuer l'enfant ou la mère, et d'être accusées de les avoir ensorcelés, *ku roga.* La mère alors est soumise à un interrogatoire sévère : ne s'est elle pas par sa mauvaise conduite, par des relations illicites, attiré le courroux de Dieu, *Chorosa*[1] ? Si oui, elle confessera humblement son crime, car on l'aura menacé : « Si tu caches ta faute, tu mourras avec ton enfant ». Il arrive que n'ayant rien à se reprocher, elle s'accuse tout de même, dans l'espoir d'être délivrée. Deux ou trois heures après la naissance, l'enfant est soumis à une épreuve, *ku linga mw ana* l'essayer l'enfant. Avant que la mère lui donne le sein, une vieille femme le gave avec une banane, ou une bouillie, faite de farine de *lesi*, « *u ji-wa u lesi* ». Il va de soi, que cela est très préjudiciable à la santé fragile du bébé : beaucoup meurent en bas âge, en partie par suite de cette coutume, surtout dans la plaine. Dans les montagnes où la race est plus forte et plus saine, les jeunes enfants ne meurent que rarement Les médecins indigènes ont d'ailleurs des remèdes en quantité, pour enrayer le mal dans sa racine.

---

1. Celui qui nous fait croître. On l'appelle aussi Ma Gawa, le Distributeur, et Ma Weza, le Puissant.

La mère quitte maintenant la corde à amulettes, le *tamba*, et l'attache autour des reins de l'enfant. Quant au père on lui porte la nouvelle de l'heureuse délivrance de son épouse. « Cette nuit ou ce matin tu as reçu un enfant, mâle ou femelle », suivant le cas. Mais il ne verra l'enfant que le jour, où la mère se sentira assez forte pour sortir, en général le 5e ou le 6e après la délivrance. Son rôle en attendant sera de chercher des remèdes en cas de complication, ou d'aller chez le devin, *m pi-gab-ao* « frappeur de planche, de bâtonnets » — pour découvrir d'après le son émis, la cause de l'indisposition de la femme ; s'il ne le fait pas il sera sévèrement jugé par sa femme elle-même et pas les parents maternels de la femme : on l'accusera d'avoir lui-même, — par ensorcellement, *u chawi* — provoqué l'état fâcheux dans lequel se trouve la malade.

c.) *Après la naissance.*

Quand la mère a reçu la permission de sortir, *siku ya ku funa*, c'est-à-dire quand elle se sent guérie de sa « maladie », elle s'avance sur le pas de la porte et présente l'enfant au père, qui le prend dans ses bras, en faisant claquer ses lèvres en guise de baiser ; puis avec de la farine de *lesi*, préparée d'avance dans une petite assiette de vannerie *ki tunga*, il frotte le front, l'épaule droite et l'épaule gauche de son rejeton ; ce *lesi* retombe dans le *tunga*, tenu par la mère et sert à la nourriture de l'enfant. Par cette cérémonie, le père reconnaît l'enfant comme sien, et signifie que le *lesi* (du moins autrefois) devra être sa principale nourriture. Dès ce jour, le bébé passera son temps sur le dos tantôt de sa mère, tantôt de ses sœurs ; il dormira, il têtera, il grandira. On compte pour cela sur une amulette *dawa ya m hinga* [1], composée de petits morceaux d'un bois qui a la vertu de faire grandir, *dawa ya ku kuza*. Autrefois ces bâtonnets étaient portés sur le dos de la mère, attachés à la peau de chèvre dans laquelle on enveloppait l'enfant. Le jour qui suit chaque nouvelle lune, la mère frotte le bois sur une pierre, et en fait avaler la poudre à l'enfant ; avec le reste elle lui frictionne la tête *u tosi* ; Elle ne cesse cette pratique que lorsqu'elle juge l'enfant assez grand, vers l'âge de 1 ½ ou 2 ans; quelques-unes continuent jusqu'à 5 à 6 ans.

De plus, l'enfant boira chaque jour le *dawa ya i loweko*, que la mère buvait pendant sa grossesse, ce qui nous éclaire suffisamment sur le but qu'elle poursuivait alors. Muni de

1. Le remède, celui (de) la sagesse, c'est-à-dire qui donne la sagesse.

tous ces préservatifs, entouré de soins maternels, le petit avancera en âge, passera des jours heureux au milieu de ses parents. Vers 5 ou 6 ans, il commencera à garder le troupeau de son père, fréquentera l'école, et devenu grand jeune homme, il aura son « goma » sa fête d'initiation et entrera à son tour dans la vie sociale.

3. Divorce.

Les habitants des Vi dunda connaissent le divorce et le pratiquent couramment. Ils ne se quittent cependant que pour des raisons graves : stérilité, incompatibilité d'humeur, mauvaise conduite (adultère, sorcellerie), maladie antécédente dite « mauvaise. »

a) Cas de stérilité. — Si les enfants tardent à paraître, on cherche des drogues ; les efforts du ganga restent-ils inutiles, l'homme et la femme, chacun de son côté, tâchent de nouer des relations en dehors du mariage, car c'est une grande honte que de mourir sans laisser d'enfants. Ils sauront par ce moyen lequel des deux est cause de la stérilité. Si c'est l'homme, sa femme légitime le quittera, et le tribunal des anciens présidé par le chef prononcera le divorce : la dot est remboursée en tout ou en partie, selon leur décision. Si c'est la femme qui est stérile, le mari se séparera d'elle, et réclamera le remboursement de la dot ; question réglée encore par le chef qui prendra conseil des anciens et des parents *n dugu* de la femme.

b) Incompatibilité d'humeur. Quand les époux ne s'entendent pas du tout, — soit que le mari soit trop sévère, ivrogne, ou qu'il batte sa femme à tort et à travers, — soit que la femme soit trop paresseuse — ils demandent également le divorce. Chaque cas est étudié minutieusement : d'abord les anciens, — père, *m kolo*, chef — tâcheront de les mettre d'accord en punissant le coupable ; mais si malgré tout les mêmes plaintes reviennent, ils les sépareront. La dot sera retenue ou rendue en totalité ou en partie, selon le degré de culpabilité de celui qui avait les torts. S'il y a des enfants, ils suivront soit le père soit la mère. Quand la dot a été payée, le père peut réclamer les enfants qui lui seront livrés avec le consentement des parents *n dugu* de la femme ; mais si ceux-ci le désirent, ils les garderont chez eux contre remboursement partiel ou total de la dot. Remarquons que les filles sont l'objet de la convoitise des deux partis, car arrivées à l'âge de se marier, elles auront une valeur marchande ; — pour le garçon, il est moins désiré, car son cas sera juste le contraire.

c) La raison *mauvaise conduite* regarde spécialement les femmes. Aucun mari ne tolèrera que sa femme se donne à un autre qu'à lui, ou pratique la sorcellerie à son égard.

L'adultère du reste, dans les vieux temps, était sévèrement puni, tant on l'avait en horreur. Les deux coupables, reconnus et traduits devant les anciens, étaient tout simplement sans autre forme de procès, pendus à un arbre, près d'un carrefour où les passants, en vue du spectacle horrible, pouvaient s'inspirer d'une crainte salutaire. Quelquefois, on adoucissait le supplice, en vendant comme esclaves ces indésirables. Aujourd'hui, ces punitions sévères n'existent plus ; est-ce un bien, est-ce un mal ?

En tout cas, les noirs eux-mêmes ne se font pas une honte, de dire ouvertement, que de nos jours, les adultères sont beaucoup plus fréquents. Pourtant la femme adultère est punie, et si elle est incorrigible, son légitime mari la chasse et insiste pour qu'on lui rembourse la dot.

Une femme qui fait de la sorcellerie, qui est accusée de donner du poison à son mari, non pas pour le tuer tout de suite, mais pour le faire souffrir un peu, qui est censée être la cause d'une maladie, dans le but de se venger d'un mauvais traitement, ou de se débarrasser de son mari, est chassée immédiatement : la dot est remboursée, par ce qu'on a livré au mari une fille « mauvaise ». — Le mari prendra les enfants en compensation, s'il a déjà payé la dot ; sinon, il pourra les racheter par une somme fixée par les parents *n dugu* de la femme.

Le cas maladie « mauvaise » tant de l'homme que de la femme *u gonjwa m baya ya mu Lungu* « mauvaise maladie provenant de l'Esprit » telle que la lèpre *u koma*, l'épilepsie *ki fafa, ki sara*, mérite une mention spéciale. Si cette maladie était *antécédente*, le mariage est tout simplement invalide : c'est, d'après la manière de voir des gens, un empêchement dirimant ; ils n'entendent réellement se marier, que s'ils sont exempts de ces sortes de maladies que tout le monde a en horreur. — Il va de soi que dans un pareil cas, dûment constaté par les *n dugu* de part et d'autre, la dot complète doit être rendue ; et même une amende est infligée au fraudeur. Quand la maladie « mauvaise » est venue après le mariage, ce dernier reste valide, et ne peut pas être cassé pour cette raison, les deux n'ont qu'à se considérer comme les victimes de *Mu Lungu*.

e) Voyons maintenant le cas de *dissolution du mariage par la mort* d'un des conjoints.

1° La veuve devra montrer par ses cris et ses lamentations que la mort de son mari lui est allée droit au cœur.

Mais sa douleur s'apaisera vite, car elle ne se lamente pas tant sur la disparition de son mari que sur le sort qui l'attend elle-même. Qui, désormais lui fournira les habits, etc. ? A cela il y a un remède.

Deux ou trois semaines après la mort, les *n dugu* du défunt se réunissent pour faire le *tapatapa* c'est-à-dire le partage des biens héréditaires, parmi lesquels la femme occupe la première place... Ce jour-là, le *m tani* parent du mort au 3e degré, verse de la bière sur la tombe du défunt, pour apaiser son esprit *i hoka*; puis on décide le sort de la femme par le procédé dit *Ku vunja ni ti* « le briser du bois ».

Mais d'abord derrière la maison un ancien rase la tête de la veuve assise entre les genoux d'une vieille femme qui la chaperonne ; puis accompagnée de cette duègne elle rentre dans sa cabane et s'assied sur une natte. Entretemps, le *tani* a préparé de petits bâtonnets de 5 à 6 cm. de longueur, en nombre égal à celui des *n dugu* du mari défunt qui ont un droit à une part de l'héritage — y compris la femme. Rien de commun avec le lévirat. Le *tani* se rend auprès de la veuve et lui présente les bâtonnets, l'un après l'autre, en proférant le nom du compétiteur que chacun représente. « Ce bâtonnet est celui d'un tel. » La veuve prend le premier bâtonnet et si la personne correspondante lui plaît, elle le garde dans sa main ; sinon elle le jette à terre. Le *tani* lui passe le deuxième, le troisième, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle se détermine à garder le bâtonnet de celui qu'elle accepte pour son nouveau mari, et qui sera regardé dorénavant comme tel par toute la tribu. C'est de cette manière, en général, que se constituent les foyers polygames.

La raison de cette coutume, c'est que la femme, lors de son premier mariage a été payée par le mari défunt aidé de ses *n dugu* : il n'est que juste, dans l'esprit des indigènes, qu'un bien, si chèrement acheté, ne soit pas perdu, mais reste dans la famille, et si le défunt n'a pas achevé de payer la dot convenue, c'est au nouveau mari à réparer la carence de son prédécesseur.

Dans le cas que nous venons de voir, le second mariage n'est pour ainsi dire que la continuation du premier : le second mari adopte les enfants issus du premier lit et les regarde comme siens avec tous les droits et privilèges corrélatifs. Cependant il arrive que la veuve — c'est son droit — refuse tous les héritiers de son mari en jettant à terre tous leurs bâtonnets ; elle refuse de renouveler l'acquiescement qu'elle avait donné lors de son premier mariage. On ne la force pas ; bien au contraire, le *m kolo* du mari défunt lui donne un demi-shilling — *n hau* — l'affranchissement, et par ce geste il lui rend sa liberté. Elle retournera chez

ses parents pour y attendre l'homme qui lui convient, et ses parents restitueront la dot suivant l'arrangement intervenu à l'occasion du mariage. Toujours une partie de la dot versée est réservée aux enfants, s'il y en a, ainsi qu'une part des autres biens du défunt. (voir plus haut).

Les héritiers se garderont d'être trop exigeants, si les enfants sont nombreux, surtout les filles qui constituent par elles-mêmes une grosse fortune ; ils ne voudront pas perdre le droit de les patronner et d'avoir leur mot à dire au moment de leur mariage, qui a toujours des conséquences importantes pour la bourse indigène.

2. Quand c'est la femme qui meurt la première, le mari tâche de se remarier. Il est difficile, sinon impossible à nos gens de rester célibataires : ils ont besoin d'une femme pour leur faire la cuisine, les aider dans leurs travaux etc...

Le veuf n'est pourtant pas, malgré la mort de sa femme, dispensé d'achever le paiement de la première dot, s'il ne l'a pas encore complété. Il est tenu de remplir les engagements qu'il a pris, le jour de l'*i kira*, et qui ont été solennellement confirmés le jour du *lagano*. Cela se conçoit aisément : quand il y a des enfants, il faut bien qu'il paie *kota* le droit qu'il exercera plus tard sur eux, en accord avec les oncles maternels. S'il n'achevait pas de payer la dot de la mère il perdrait complètement ce droit. Mais l'obligation est la même, si la femme meurt sans enfants, quand bien même le mari en aurait profité très peu de temps ! Ceci est d'abord une sauvegarde pour la femme que le mari aura tout intérêt à bien traiter en santé et en maladie, en considération du grand dommage pécuniaire qu'il subirait en la perdant, et de la difficulté qu'il aurait par suite à s'en procurer une autre.

La cupidité des parents de la défunte y est aussi intéressée. Ils ne veulent pas consentir à perdre les avantages matériels que le mariage de leur fille leur avait fait espérer : ils ont élevé la fille convenablement, ils veulent à tout prix en être dédommagés, même si la fille meurt jeune entre les mains d'un jeune homme, qui n'a peut être pas su la soigner : c'est affaire à lui et dans un certain sens, sa punition.

Aussi le veuf ne reçoit-il des oncles maternels de sa femme le *n hau* avec le droit de se remarier, qu'après avoir totalement payé la dot de sa première femme.

f) Polygamie. — Autrefois la polygamie n'était pas générale parmi les naturels des *Vi dunda*. Le grand chef *Mu dewa*, prenait plusieurs femmes et les sous-chefs les plus influents, les *nza gila*, l'imitaient. C'était un privilège de leur rang

social ; aux autres une seule femme suffisait, qui mettait au monde sept, huit, jusqu'à dix enfants, car la tribu est assez prolifique.

C'est au contact des tribus voisines — M bunga au Sud, Hehe au Nord, Swahili à l'Est, — que les braves montagnards ont appris à pratiquer la polygamie. La parenté des *n dugu* : kolo, etc., n'intervient que pour aider à payer la première femme, *nyo hota* ; libre ensuite à chacun d'en prendre une deuxième, une troisième, s'il peut se les payer. C'est une des raisons pour lesquelles la polygamie n'a jamais été très en faveur aux Vi dunda, sauf en cas d'acquisition d'une veuve par héritage. Le nombre des enfants est d'ailleurs loin d'être en proportion avec le nombre des épouses, et le légitime désir de se voir entouré d'une belle couronne d'enfants a préservé, semble-t-il, les indigènes d'une coutume très nuisible au développement numérique d'une tribu. Malheureusement sous la poussée des Mahométans établis dans la plaine, et favorables à la polygamie et à la restriction des naissances, les anciennes bonnes coutumes tendent à se perdre.

Les lignes qui précèdent n'ont pas la prétention d'être complètes. Dans la matière traitée, on ne peut pas dire toutes les choses comme elles se passent, dans toute leur crudité : il est bon, d'en laisser sous-entendre quelques-unes ; d'autres sont à taire entièrement. Au lecteur de deviner et de suppléer.

Cependant cet exposé montre de quels soucis minutieux et de quels rites multiples les habitants des Vi dunda entourent la question si importante du mariage. De nos jours ces coutumes tendent sinon à se perdre, du moins à s'altérer : le grand monde est ouvert à la jeune génération qui s'en va dans les centres populeux gagner quelqu'argent ; et quand les jeunes gens reviennent dans leurs montagnes, leur candeur de primitifs s'est ternie ; ils ont appris le « savoir vivre », mais à la mauvaise source. La religion catholique à son tour s'est implantée dans les montagnes abruptes des Vi dunda ; à elle de veiller à la sauvegarde des bonnes mœurs et des âmes, à elle aussi d'abolir ce qui est contraire à la loi de Dieu !

R. P. Albert FUCHS, C. S. Sp.

CHRONIQUE

Société des Nations et Problèmes Missionnaires

LA COLLABORATION TECHNIQUE ENTRE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET LA CHINE

Dans notre précédente chronique, nous avons signalé au lecteur qu'au mois de janvier dernier, un rapport d'ensemble sur la collaboration technique entre la Société des Nations et la Chine avait été présenté par le Secrétariat général de la Société, au Comité du Conseil de la Société des Nations chargé de suivre cette question. C'est cet important document que nous nous proposons d'analyser, en recourant, toutefois, pour le compléter sur quelques points, à d'autres sources d'information [1].

C'est, — pour commencer par quelques *notes historiques*, — en septembre 1929, que le gouvernement chinois demanda au Secrétariat général de la Société des Nations, le concours de l'Organisation d'hygiène de la Société pour l'étude et la réforme du service sanitaire des ports et du système quarantenaire. La collaboration ainsi instaurée, sur un terrain encore très limité, ne tarda pas à s'étendre avec l'approbation du Conseil et de l'Assemblée de la Société. Au mois de Mai 1931, le Conseil, à la suite d'une requête de la Chine, adopta une résolution pour répondre aux vœux qui lui étaient exprimés et mettre les services techniques de la Société à la disposition du Conseil national économique que le gouvernement chinois institua, à l'automne de cette même année. Ce Conseil national, alors placé sous la prési-

1. Voir, *Études missionnaires*, Tome II, N° 1, Janvier-Mars 1934, p. 44, note 2. — Voir aussi : *Résumé mensuel des travaux de la Société des Nations*, vol. XIV, N° 2, février 1934, p. 45 et suivantes. Nous avons déjà donné, à plusieurs reprises, dans nos chroniques, des indications sommaires sur la question. Il nous a paru utile de la reprendre pour en présenter une vue générale.

dence du général Chiang-Kai-Shek, eut comme directeur effectif M. T.V. Soong, qui a abandonné, depuis, le ministère des finances, mais est demeuré à la tête du nouvel organisme et n'a cessé d'en être la cheville ouvrière. L'année 1932 fut trop agitée pour lui permettre de prendre beaucoup d'initiatives ; néanmoins, diverses missions, envoyées de Genève, purent accomplir une utile besogne qui s'est poursuivie en 1933. Mais ces missions, de plus en moins longue durée, avaient fini par avoir l'inconvénient de manquer de coordination ; c'est pour assurer ce capital avantage que le Conseil, d'accord avec la Chine, a fini par désigner un délégué technique, le Dr Rajchmann, qui exerce, lui, une mission continue, sous le contrôle de Genève.

Grâce à ces mesures, dont la dernière en date, la nomination d'un délégué technique, ne remonte encore qu'à juillet 1933, « en dépit de l'état d'inachèvement, dit le rapport que nous analysons, de l'organisation du Conseil national économique et de l'insuffisance de coordination entre les travaux des divers experts, une œuvre importante de collaboration a néanmoins été accomplie, dans les divers domaines des organisations de la Société. »

Ces domaines sont les suivants : l'hygiène, les communications et le transit, les problèmes économiques et financiers, la coopération intellectuelle, diverses questions d'ordre administratif.

Nous avons déjà fait mention de l'œuvre réalisée en Chine par l'*Organisation d'hygiène*, notamment eu matière de lutte contre le paludisme[1]. Cet effort, sur un point particulier, a fait partie d'un plan d'ensemble élaboré dès 1930 et qui devait porter sur : 1° l'établissement d'une station centrale d'hygiène appliquée et d'un hôpital central, à Nankin, 2° la création d'une école modèle de médecine, 3° l'extension du service de quarantaine des ports, 4° la coordination des organismes d'hygiène publique.

Or, une bonne partie de ce plan, établi pour une période de trois années est aujourd'hui déjà exécutée. La station centrale d'hygiène appliquée a pu s'installer dans un bâtiment neuf en juin 1933 et les nouvelles constructions de l'hôpital central ont été inaugurées au cours de l'été dernier, C'est à Nankin que se trouvent et la station et l'hôpital.

Ce n'est pas sans peine qu'ont été obtenus ces importants résultats. La station a dû attendre deux ans son transfert, en restant, durant ce temps, dans des locaux de fortune ;

1. *Études Missionnaires*, Tome I, N° 3, Juillet-Septembre, 1933, p. 225 et suivantes.

l'hôpital a été retardé par les difficultés qu'il a fallu vaincre pour résoudre les problèmes posés par son approvisionnement en eau, en gaz et en électricité. On n'en est pas moins venu à bout. L'hôpital a pu même être doté d'une école d'infirmières qui lui est rattachée et qui a eu, en 1933, pour la première fois, une équipe d'élèves. On a été moins heureux, quant au projet d'École de médecine modèle, puisque notre rapport constate que, recommandée par le doyen de la Faculté de médecine de Copenhague, cette École n'a pu être encore créée, à Nankin aussi, comme on l'aurait souhaité, en utilisant, pour l'enseignement clinique, les salles de l'hôpital central [1].

Le service de quarantaine a fait des progrès si notables qu'il assure désormais la surveillance sanitaire de tous les ports maritimes et fluviaux de la Chine qui intéressent le trafic international, à l'exception de celui de Canton, qui garde son régime autonome.

C'est sutout à Shanghaï que la lutte contre le choléra a été active. Le nombre des vaccinations y a dépassé le million en 1932 et toute une propagande a été poursuivie contre le fléau, sous les formes les plus diverses, depuis la distribution gratuite d'une eau saine par le moyen de fontaines publiques et de voitures-citernes, jusqu'à l'organisation d'une « journée du choléra. »

Le rapport est muet sur la coordination envisagée des services d'hygiène publique. Elle a été, toutefois, établie à Shanghaï, qui comptait trois administrations sanitaires autonomes et c'est grâce à cela que la lutte contre le choléra a pu être menée à bien.

C'est surtout dans le domaine des questions hydrauliques et dans le domaine routier, que l'*Organisation des communications et du transit* de la Société des Nations a collaboré, de façon très fructueuse avec le Conseil national économique chinois. Cette collaboration a été conduite par deux ingénieurs européens : M. Okecki, polonais, et M. Bourdrez, hollandais.

Nous avons fait allusion, ici-même, aux services rendus à la Chine par la construction de digues et d'ouvrages de protection le long du Yangtsé, du fleuve Hwaï, ainsi que de la côte basse de la Mer jaune [2]. Le rapport explique l'impor-

1. On sait que l'Université *L'Aurore*, Shanghaï, qu'ont fondée les Pères Jésuites, possède une Faculté de médecine florissante et renommée. Voir le volume : *Université l'Aurore, Shanghaï*. Renseignements généraux, Imprimerie Tou-Sé-Wé, près Zi-Ka-Wei, Shanghaï 1934. Cette Faculté publie un *Bulletin médical* du plus haut intérêt. Son N° de Février 1934 renferme un article de grande valeur sur : *La Stérilisation.*

2. Voir *Études Missionnaires*, Tome II, N° 1. Janvier-Mars, 1934, p. 44.

tance de ces travaux en précisant que l'amélioration du fleuve Hwaï, déjà en partie réalisée, permettra de protéger une région très étendue contre les inondations périodiques et que les aménagements apportés au réseau fluvial débouchant à Tientsin ont pour principal objet la lutte contre l'ensablement du port de cette ville. Il signale aussi qu'un programme général d'amélioration du fleuve Yangtsé a été élaboré et des travaux préliminaires entrepris, pour la récupération de terres basses inondées en permanence dans la vallée du Yangtsé moyen. Tout cet effort, on le sait, est en liaison avec celui, poursuivi par ailleurs, pour lutter, dans ces mêmes régions du Yangtsé et du Hwaï, contre le paludisme.

Le programme routier qui ne concernait d'abord que trois provinces a été étendu à sept qui sont les suivantes : Anhwei, Kiangsu, Chekiang, Honan, Hupeh, Hunan, Kiangsi. Il comporte la construction, divisée en cinq périodes, de plus de 22.000 kilomètres de routes. « Au début de l'automne, dit le rapport, 3.147 kilomètres avaient été construits ; 2.427 kilomètres étaient en construction. » Ce plan est l'œuvre du département routier du Conseil national économique chinois créé en avril 1932, qui a engagé un grand nombre de jeunes ingénieurs récemment dîplômés.

En matière économique, ce sont surtout *les questions agricoles* qui ont retenu l'attention du gouvernement chinois. Pour leur étude, il a obtenu le concours d'un spécialiste éminent, le professeur Dragoni, ancien secrétaire général de l'Institut international d'agriculture de Rome qui a séjourné en Chine du début de l'automne 1932 à l'été 1933. Le professeur Dragoni s'est principalement occupé des mesures à prendre pour améliorer le rendement des cultures ainsi que l'existence elle-même de la population paysanne. A ce dernier point de vue, son enquête a porté surtout sur le régime du fermage, la coopération et le crédit agricoles. Le Dr Briand-Clausen, secrétaire du Conseil agricole du Danemark a été chargé spécialement de tout ce qui regarde la coopération agricole. Le Dr Stamper, de Belgrade, leur a été adjoint pour l'hygiène rurale[1]. Ces deux derniers techniciens ne sont partis pour la Chine qu'en septembre 1933 et leur mission doit durer jusqu'à la fin de la présente année. Les travaux du professeur Dragoni ont concerné les provinces du bas et du moyen Yangtsé, que le gouvernement chinois désire mettre en valeur. Il souhaite

1. L'Organisation d'hygiène de la Société des Nations voue une attention spéciale à l'hygiène rurale. Une conférence européenne d'hygiène rurale a déjà été organisée par elle. La conférence internationale des représentants des services d'hygiène de certains territoires africains et de l'Inde britannique. (Le Cap, 15-25 novembre 1932) comportait un rapport sur l'hygiène rurale.

aussi améliorer le rendement de la sériciculture et, pour y parvenir, il a demandé et obtenu le concours du professeur Benito Mari, qui doit créer des stations modèles et a séjourné pour cela, en Chine, depuis le début de 1933.

A ces collaborations se sont encore ajoutées celles de M. Charon, de la section financière du Secrétariat de la Société des Nations, qui a prêté son concours à M. T. V. Soong, pendant quelques mois au début de 1933, et celles de MM. Somerwell et Jœnicke, chargés d'étudier des problèmes de réforme administrative tant pour le régime du gouvernement central que pour celui des gouvernements provinciaux. A ces deux derniers, a été adjoint le Dr Lange, pour l'examen des mesures à prendre dans l'administration téléphonique et télégraphique.

Toutes ces initiatives constituent, on en conviendra aisément, un ensemble imposant. Elles sont une preuve de l'effort que veut accomplir le gouvernement chinois et qui va, de la refonte de ses méthodes administratives à la mise en valeur de ses ressources agricoles, le tout accompagné d'un sérieux souci de la santé publique et du développement des voies de communication.

Mais le tableau, ainsi tracé, n'est pas encore complet, il y manque un exposé des relations de la Chine avec les Organismes de *Coopération intellectuelle* de la Société des Nations. De ces relations et de leurs fruits, il nous faut donc donner aussi une vue d'ensemble [1]. Elle complétera les quelques indications que nous avions déjà fournies [2]. Celles-ci étaient relatives à la mission d'experts en questions d'éducation envoyée en Chine, en septembre 1931, qui après avoir séjourné plusieurs mois dans le pays et s'être livrée à une large enquête sur les enseignements supérieur, secondaire et primaire, présenta à la Commission internationale de coopération intellectuelle de Genève un copieux rapport qui fut examiné et discuté par celle-ci au cours de sa session de juillet 1932.

Les experts de la Société des Nations, lisons-nous dans la brochure : *L'année 1932 de la Coopérative intellectuelle:*

ont parcouru notamment les régions de Tientsin et de Pékin, les provinces de Chékiang et du Kiangsu ; pris contact avec les autorités scolaires et administratives, les dirigeants des universités aussi bien que des écoles primaires et secondaires ; étudié l'enseignement

---

1. Pour cette partie de notre étude, nos sources ont été ,outre le *Résumé mensuel*, déjà cité, les deux brochures : *L'Année* 1932, et l'*Année* 1933 de la Coopération intellectuelle, éditées par l'Institut international de Coopération intellectuelle, 2, rue Montpensier, Palais Royal, Paris 1er.

2. *Études missionnaires*, Tome I, N° 1. Janvier-Mars 1933, p. 68. La Chine et la Société des Nations.

technique et les écoles déjà organisées ; constaté les initiatives déjà prises dans des agglomérations ou des centres importants pour l'éducation des adultes ; passé un mois, à Nankin, en contact avec le Ministère de l'Instruction publique.

Telle fut l'étendue de leurs investigations. Quant à leurs observations, critiques et suggestions, il les ont rassemblées dans un mémoire, publié depuis en volume sous ce titre : *La réorganisation de l'enseignement public en Chine* [1].

C'est un document d'une très haute valeur et, croyons-nous, d'une sereine objectivité. Il est divisé en deux parties, la première est consacrée à une série de « considérations générales » dont les principales portent sur l'organisation actuelle de l'enseignement en Chine, l'esprit dans lequel il est donné, son administration et ses finances ; la seconde passe en revue les différents degrés d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur, sans oublier l'enseignement technique et celui des adultes.

Les critiques faites au système scolaire chinois sont généralement pertinentes et ce sont celles que font eux-mêmes les Chinois éclairés aussi bien que les très sincères amis de la Chine. En voici une, relative aux études universitaires supérieures faites à l'étranger qui n'exprime que ce que nous avons maintes fois entendu dire à des missionnaires d'expérience ou à des professeurs européens qualifiés, entre autres à des Belges, des Français et des Suisses :

« Aujourd'hui que la Chine possède elle-même 59 Universités, observe le Mémoire, on peut se demander s'il est d'un égal intérêt pour le pays qu'une telle masse de jeunes gens puisent leur enseignement à des sources étrangères ?. Des éducateurs chinois nous ont exprimé leur inquiétude à cet égard et nous considérons qu'elle est fondée. Il est naturellement désirable que des hommes plus mûrs et d'un talent éprouvé aient la possibilité de travailler sous la direction de professeurs étrangers éminents ; mais la grande majorité de ceux qui ont recours aux universités étrangères sont de jeunes étudiants ; ils abordent pour la première fois l'université ; les sujets qui font l'objet de leurs études sont les mêmes que ceux qu'ils pourraient suivre dans les universités chinoises. Quelques-uns sans doute, profitent largement de leur séjour, mais il est difficile de ne pas arriver à la conclusion qu'il n'en est pas ainsi dans la majorité des cas. C'est le prestige des diplô-

---

1. *La réorganisation de l'enseignement public en Chine* par la Mission d'experts éducateurs de la Société des nations : C. H. Becker, de Berlin ; M. Falski, de Varsovie ; P. Langevin, de Paris ; R. H. Tawney, de Londres. Ouvrage publié par l'Institut international de coopération intellectuelle, 2, rue Montpensier, Paris 1er. Aux quatre experts qui ont signé le volume furent adjoints le Baron Sardi représentant l'Institut international du Cinématographe éducatif qui a consigné les fruits de son enquête dans une brochure : *La Chine et le Cinéma* et M. Henri Bonnet, Directeur de l'Institut International de Coopération intellectuelle.

mes étrangers qui les attire dans les universités étrangères, avec l'espoir que ces diplômes leur ouvriront en Chine le chemin d'une carrière rémunératrice. Quelques-uns d'entre eux sont mal préparés par leur instruction antérieure à tirer profit d'un séjour d'études à l'étranger. Ils quittent leur pays trop jeunes et, quand ils y reviennent, trouvent difficile de s'adpter aux conditions du travail en Chine [1] ».

Dans le petit volume : *L'année 1932 de la Coopération intellectuelle*, les propositions de réforme de la mission ont été résumées en ces termes :

« Les Conseils donnés par la Mission portent tout d'abord sur une amélioration ou une simplification administrative à tous les degrés. Ils insistent sur la nécessité primordiale d'obtenir un personnel enseignant qualifié ; sur la formation de maîtres, non seulement dans l'enseignement supérieur, mais plus encore peut-être dans le secondaire et le primaire et dans les disciplines scientifiques ; sur l'octroi aux professeurs et aux instituteurs d'un statut personnel qui leur assure des situations stables. La mission a , par ailleurs, porté son attention sur le regroupement des universités, sur l'organisation de l'enseignement secondaire, notamment sur la partie technique. A cet égard, elle a vu des exemples encourageants d'écoles organisées à peu de frais et qui, cependant, donnent un enseignement efficace, forment des contremaîtres pour l'agriculture ou l'industrie. Mais, il n'y en a pas moins là un besoin urgent pour la Chine qui doit se constituer des cadres de techniciens, si elle veut mener à bien son développement économique. L'enseignement primaire, de première importance pour les masses chinoises, l'éducation des adultes, fait également l'objet d'une longue étude et de conclusions pratiques. Il en est de même de la question des manuels scolaires en langue chinoise, de la création d'un vocabulaire scientifique, des nombreux aspects de ce vaste problème de l'instruction publique [2] ».

Le chapitre du mémoire de la Mission où il est question de l'enseignement des adultes, fait une mention spéciale et élogieuse des centres créés par la Y. M. C. A. et précise qu'ils se distinguent « par le soin apporté à leur organisation [3] ».

Qu'est-il sorti, comme réformes pratiques, des suggestions faites par la Mission ? Sur ce point, le volume : *L'année 1933 de la Coopération intellectuelle* se borne à nous dire « qu'à l'heure actuelle, le gouvernement chinois en est encore aux premières réalisations » et que celles-ci s'effectuent surtout dans les provinces de Tchekiong, Kiangsu et Hopé [4].

---

1. *La Réorganisation de l'Enseignement public en Chine*, p. 206.
2. *L'Année* 1932 *de la Coopération intellectuelle*, p. 41.
3. *La Réorganisation de l'Enseignement public en Chine*, p. 227.
4. *L'Année* 1933 *de la Coopération intellectuelle.*

Mais par ailleurs, deux initiatives n'en ont pas moins été prises qui méritent de retenir notre attention : un voyage d'études en Europe d'un groupe de six éducateurs chinois ; l'envoi, à l'Université de Nankin, comme professeurs d'échange, de trois européens.

Les éducateurs chinois, de novembre 1932 à mars 1933, ont visité des institutions scolaires en Pologne, en Danemark, en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Autriche et dans l'Union des Républiques soviétiques socialistes, selon le programme qui avait été préparé pour eux avec le concours de l'Institut international de Coopération intellectuelle, qui a son siège à Paris. Le directeur adjoint de l'Enseignement primaire en France, M. Paul Barrier, avait rédigé, à leur usage, une brochure de 150 pages, donnant une description précise et complète de l'organisation de l'instruction publique dans ce pays.

Ce sont MM. Édouard Parejas, professeur de géologie à l'Université de Genève, Herrmann von Wissmann, professeur de géographie à l'Université de Vienne, H. N. Davy, professeur de littérature anglaise à l'Université de Nottingham, qui sont allés à Nankin où ils sont demeurés durant les années universitaires 1931-1932 et 1932-1933. En dehors de leur enseignement proprement dit, ils ont abordé diverses autres tâches, relevant de leur spécialité scientifique. C'est ainsi que le professeur Davy a collaboré aux travaux d'un Comité chinois de renseignements pour les études à l'étranger, à la fondation duquel il a participé et qui a pour but de donner aux étudiants chinois qui ont l'intention de continuer leurs études hors de leur pays les indications pratiques dont ils ont besoin. Le professeur Parejas a donné son concours à la conférence des routes dont nous avons résumé plus haut le programme. Quant au professeur Wissmann il a fait des recherches dans le Shensi et en Mongolie pour établir la carte de ces provinces.

Le traitement de ces trois professeurs, dont le contrat a expiré en septembre 1933 était fait en grande partie par la Société des Nations. On s'est efforcé de trouver le moyen d'en décharger celle-ci, en recourant au concours de diverses institutions.

Ajoutons encore que M. Jean Escarra, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, sinologue distingué, chargé de mission, comme conseiller juridique auprès du gouvernement chinois, étudie l'état actuel de la science et de l'enseignement du droit en Chine.

Il existe, enfin, une Délégation chinoise auprès des organisations de coopération intellectuelle qui a un bureau à Genève et à Paris. C'est par ses soins qu'a été établie, à Genève, une bibliothèque sino-européenne, faisant elle-

même partie d'un centre de documentation et de renseignements. La Chine, d'ailleurs, possède désormais, elle aussi, sa Commission nationale de coopération intellectuelle, ayant son siège à Shanghaï[1]. Cette commission, de fondation récente, a déjà entrepris des travaux importants, tels que la traduction de divers ouvrages édités par l'Institut international de Coopération intellectuelle et la publication d'une brochure, œuvre du Dr Hoschien Tchen, son secrétaire général, qui renferme un exposé d'ensemble des initiatives prises par la Commission internationale de coopération intellectuelle, au cours de ses quatorze sessions plénières [2].

Le rapport adressé au Comité du Conseil de la Société des Nations chargé de suivre le développement de la collaboration technique entre la Société et la Chine se termine par un Chapitre consacré aux projets du gouvernement chinois pour la présente année 1934. Selon ce document, l'activité du Conseil national économique chinois doit être principalement consacrée, maintenant, à l'inauguration des communications routières déjà établies, à des travaux publics hydrauliques, à la reconstruction rurale, entendue au sens le plus large de cette expression et enfin, à sa propre organisation technique interne.

Pour mener à bien l'exécution d'un tel programme, le concours de nouveaux spécialistes sera nécessaire. C'est à la Société des Nations que doit incomber le soin de les choisir, soit parmi les experts de ses organisations techniques, soit parmi des personnalités compétentes susceptibles d'entrer elles-mêmes au service du gouvernement chinois.

Il s'agit donc, on le voit, d'une œuvre de vaste envergure et de longue haleine. Elle paraît devoir être poursuivie avec persévérance et méthode, car à sa séance du 27 janvier 1934, donc à une date postérieure au rapport que nous avons analysé, et qui est du 16 janvier, le Comité permanent du Conseil national économique chinois a pris un certain nombre de décisions importantes. Ses sections, a dit dans une interview, le 1er février, M. T. V. Soong, sont au nombre de neuf : construction de routes ; navigation ; entretien et aménagement des fleuves ; industrie du coton ; industrie de la soie ; développement du Nord-Ouest ; reconstruction des régions dévastées du Nord-Ouest ; agriculture ; hygiène.

En ce qui regarde le coton, une commission a été chargée d'étudier les moyens d'améliorer les méthodes de culture et de s'employer à maintenir sur le marché les prix du

---

1. *L'Année* 1933 *de la Coopération intellectuelle*, p. 51 et suivantes. La commission chinoise à son siège : avenue Joffre, 1836, à Shanghaï.

2. Voir le Bulletin : *Coopération intellectuelle*, N° 36, Décembre 1933. Janvier 1934, p. 712.

coton et du fil. Une autre commission, qui a commencé ses travaux le 19 février 1934 et dont font partie les principaux industriels de la soie recherche les moyens de lutter contre la crise qui frappe cette industrie et de rendre à la Chine son rang sur le marché mondial de la soie. Un bureau de développement rural, a été créé le 5 mars 1934, dont la tâche propre sera de travailler à rendre les terres plus fertiles et à donner tous encouragements possibles à l'agriculture. Le problème, enfin, de la reconstruction du Turkestan chinois est en ce moment étudié par un groupe d'experts qui s'est réuni pour la première fois le 13 mars 1934 [1].

Mais, il reste encore, par ailleurs, dans l'organisation de la vie industrielle, en Chine, bien des progrès à réaliser. On s'en fera au moins une idée, en lisant la brève étude sur *le Travail des femmes* que les *Informations sociales* du Bureau international du Travail ont publiée dans leur numéro du 9 octobre 1933. Les renseignements qu'elle contient et qui ont été rassemblés sur des données récentes portent surtout sur les grands centres de Shanghaï, Tientsin et Wusih. Ils ne sont pas complets, mais ils suffisent à caractériser une situation encore passablement triste.

La durée du travail, pour ces femmes, est encore de 10 heures, et dans certaines usines, de 12 heures. Elles doivent parfois arriver à 6 heures moins le quart, le matin, « afin d'avoir le temps de changer de vêtements et, dans certains cas, elles ne peuvent pas se reposer complètement pendant qu'elles prennent leur repas, car elles sont obligées de surveiller leur travail, tout en mangeant. » Ailleurs, « le travail de nuit n'est pas exceptionnel. Les équipes normales de nuit qui varient suivant les industries vont en général de 6 heures du soir à 6 heures du matin. Quant aux jours de repos, les ouvrières n'ont d'ordinaire droit qu'à deux jours de repos par mois. »

Le chapitre de ce mémoire consacré aux conditions du travail est particulièrement affligeant. Bien qu'il ne fasse guère que répéter des informations déjà données dans d'autres documents analogues et plus anciens, il y a lieu de le citer largement.

« L'Hygiène du travail est fort négligée. Les ateliers sont généralement surpeuplés, le cube d'air est insuffisant, la ventilation et l'éclairage sont mauvais. Le mauvais éclairage des locaux provoque des maladies des yeux et certaines ouvrières se plaignent d'une affection du pied due à l'humidité des locaux. Les ouvrières sont étroitement surveillées par des contremaîtres et des contremaîtresses qui peuvent les battre, leur infliger une amende d'un montant équivalent à une ou deux journées de salaire ou même les renvoyer. »

1. *Informations sociales du* B. I. T. N° du 2 Avril 1934.

Ces femmes ont parfois avec elles leurs enfants. Il s'en suit de nouveaux abus, qu'on a maintes fois dénoncés et qui, malgré tout subsistent. En voici la description :

« Les femmes amènent très souvent leurs nourrissons ou leurs jeunes enfants à la fabrique : les nourrissons sont placés par terre, sous la table de travail ou la machine de leur mère, tandis que les enfants de deux à six ans jouent dans l'atelier entre les machines. Dans certaines des fabriques les mieux aménagées, un local spécial est réservé pour l'allaitement des nourrissons qui sont amenés par des membres de la famille. Mais le temps réservé pour l'allaitement est souvent trop court et les enfant sont emmenés avant d'avoir suffisamment tété. Les mères emportent souvent leurs nourrissons sur la chaudière de leur machine, dans la fabrique. »

Il y a lieu, toutefois, de relever, comme améliorations récentes l'établissement de réfectoires et la fourniture gratuite aux travailleuses de riz bouilli et de thé chaud au repas de midi.

On imagine bien que les salaires et les conditions de vie et de logement ne sont pas non plus des plus normaux. On s'accorde à dire, par exemple, que les salaires sont bas tandis que le coût de la vie est assez élevé. Quant au problème du logement, l'un des plus difficiles, paraît-il, à résoudre, il se présente à l'observateur sous des aspects gravement fâcheux.

La plupart des ouvrières, en effet, se groupent à quatre ou cinq pour louer ensemble une pièce où elles installent elles-mêmes des lits.

« Il n'est pas rare, nous dit-on, que deux d'entre elles partagent le même lit. Les maisons qui sont louées à cet effet sont généralement anciennes, sales et mal éclairées. D'autres ouvrières vivent ensemble dans de vieilles petites huttes, dans des quartiers désolés, et dont le toit et les murs sont en si mauvais état qu'on ne saurait les considérer comme habitables. »

Le jeu, le cinéma, d'autres plaisirs encore absorbent souvent les maigres ressources de ces malheureuses, au relèvement moral desquelles il sera bien difficile de travailler, tant que leurs conditions matérielles de vie seront ce que l'on vient de dire. On s'y emploie, cependant, mais, semble-t-il, sans grand succès [1].

De fait, à s'en tenir au tableau des ratifications acquises, en matière de conventions internationales du travail, on s'aperçoit que la Chine, en avril 1934, n'en avait encore adopté que deux et non des plus importantes. Il y a lieu

1. *Informations sociales* du B. I. T. N° du 9 octobre 1933.

d'espérer, cependant, un progrès dans cette situation puisque le 30 octobre 1933, le Corps législatif a été invité par le Conseil exécutif à ratifier les conventions internationales concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement, le travail de nuit des femmes, les droits d'association et de coalition des travailleurs agricoles, l'application du repos hebdomadaire dans les établissements industriels, et l'égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail [1].

Ces ratifications obtenues et la législation intérieure mise au niveau de ces conventions internationales, les abus que nous avons décrits plus haut devraient disparaître. Mais ce n'est là encore qu'une vue toute théorique. La meilleure législation protectrice du travail reste inopérante, si elle n'est pas appliquée par tous les intéressés, et s'il n'est pas pourvu aux moyens de vérifier son application par une inspection du travail régulièrement organisée.

Or, nous n'en sommes pas là, en Chine, où il existe bien une loi, qui date de 1929, sur le travail dans les fabriques, avec un système d'inspection du travail, mais où ce système se heurte à de nombreuses difficultés dont l'une des principales est « la détermination de l'autorité responsable en matière d'inspection du travail dans la concession internationale et la concession française de Shanghaï [2] ». Nous ne saurions entrer ici, dans la présente Chronique, dans l'exposé d'une controverse particulièrement épineuse et délicate où les points de vue opposés ont été défendus avec de sérieux arguments, de part et d'autre.

Nous signalerons au moins qu'au cours de la Conférence du Travail de 1933, le délégué gouvernemental de la Chine, M. Scié-Kon-Fa, a présenté une résolution aux termes de laquelle cette conférence était priée de charger :

« le conseil d'administration du B. I. T. d'étudier les mesures à prendre pour que les entreprises industrielles ou commerciales, tant étrangères que chinoises, établies en Chine sur les concessions, territoires à bail ou tous autres territoires à régimes spéciaux, se conforment à la réglementation chinoise du travail. »

La résolution envisageait également l'examen, par le Conseil d'Administration du Bureau international du Travail de la question de son entrée en rapports, sur cette affaire, avec les gouvernements intéressés [3].

---

1. *Informations sociales*, 18 décembre 1933.
2. On trouvera un historique et un exposé de cette question très délicate dans les *Informations sociales* du B. I. T. N° du 19 juin 1933.
3. *Informations sociales*, N° du 3 juillet 1933.

Mise au scrutin à mains levées, elle ne réunit pas le quorum, et depuis un an, il ne semble pas que le problème ait été résolu, malgré les négociations qui se sont poursuivies entre les deux parties intéressées, et dont on pourra trouver l'écho dans une note des *Informations sociales* publiée, dans ce recueil, le 18 septembre 1933.

De cette longue étude, bien des conclusions sont à tirer, qu'il suffira d'indiquer.

Elle renferme la preuve, tout d'abord, d'un désir sincère du gouvernement chinois de mettre en valeur et d'équiper le mieux possible, selon les exigences des temps modernes, les territoires qui relèvent de son autorité et sur lesquels celle-ci s'exerce. Il y a, là, une volonté de progrés et de réforme à laquelle il convient de rendre hommage, car elle le mérite d'autant plus qu'elle se heurte très souvent à de sérieuses difficultés d'exécution.

Quant au rôle de la Société des Nations et des Organismes techniques qui en dépendent, on aura pu saisir, par tant d'exemples que nous avons donnés et son étendue et son importance et, pour finir, son efficacité.

La communauté internationale, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui et en dépit des obstacles dont est semée sa propre route, apparaît en mesure d'apporter à un immense pays comme la Chine, qui le réclame, un concours de nature à le mettre en valeur avec une relative rapidité. Ce n'est pas là un résultat à dédaigner, pour la marche générale de la civilisation, si l'idée chrétienne missionnaire, par ailleurs, tire aussi bénéfice, pour l'apostolat, des progrès accomplis.

E. BEAUPIN.
Directeur du Comité Catholique des Amitiés Françaises.

BIBLIOGRAPHIE

Essai de Bibliographie Missionnaire et Historique de Langue Française[1]

(1924-1934)

II. *ÉGLISES PARTICULIÈRES*

§ 4 CHINE (suite).

CELSO COSTANTINI, *La culture missionnaire et la Chine d'aujourd'hui. I. Les aspects généraux du problème*, B.M., sept. 1931, p. 149-158.

JOS. CUENOT. *Au pays des Pavillons Noirs. La Mission du Kouang-si*. 16°, 174 p. Hong-Kong, 1927.

Idem. *Les séminaires dans nos missions*. Nanning. B. M. E. P., 1931 p. 92.

Idem. *Le rétablissement du catholicisme au N.-E. du Kouang-tsi*. B. S. M. E., 1933, pp. 15, 88, 153.

P. Dom. DESPERBEN, SS. CC. *La mission de Haïnan*. R. H. M., mars 1933, 25-41.

P. P. D'ÉLIA, S. J. *Le triple Démisme de Sun-wen*, traduit, annoté et apprécié par P. d'E., avec une introduction et un index. Zi-ka-wei, 1929.

En Chine communiste. B. S. M. E., 1933, p. 6-15.

JOS. ESQUIROL. *Les Ka-nao du Tchen-fong au Kouy-Tcheou*. B. M. E. P., 1931, p. 40, 117.

François FROGER. *Relation du premier voyage des Français à la Chine fait en* 1698, 1699 *et* 1700 *sur le vaisseau* l'Amphitrite, édité par E. V. Voretzsch. 8°, XVI-188 p. Leipzig, Asia Major.

F. G. *Lettres des Marches thibétaines*. (B. S. M. E., 1929, p. 269-281.) *Les missions protestantes au Thibet*. (Ibid., sept. 1928, p. 544-552.)

J. B. H. GARNIER. *Le Christ en Chine*. 261 p. in-12. Paris, R. Picart, 59, Bd Saint-Michel, 1928.

---

1. Voir le début de cette Bibliographie dans les *Études missionnaires* de Janvier-Mars 1934.

GASPERMENT, S. J. *Le P. Joseph Gonnet, S. J.* B. C. P. *(Grandes figures de missionnaires)*, 1931, 27, 85, 135, 181, 248.

Idem. *Une enquête en pays païen. Le problème du salut des infidèles.* R. A., juillet 1931, p. 65.

GAULTIER, S. J. *Vingt-cinq ans d'apostolat à l'Université l'Aurore.* M. C., 16 avril 1929, pp. 169-173.

R. GÉRARD. *La protection des missions catholiques en Chine et la diplomatie.* (B. U. C., octobre 1927.) [Histoire du protectorat français.]

G. GERMAIN, S. J. *Chinois de France.* Relations de Chine, juillet 1931, p. 449, (sur les étudiants Chinois).

Idem. *La politique religieuse du Gouvernement de Nankin (Relations de Chine,* oct. 1930, p. 221-230.)

DE GHELLINCK, S. J. *Les Franciscains en Chine au XIII*e *et au XIV*e *siècles. Ambassadeurs et missionnaires (Xaveriana)*, 4e série, n. 42 et 44, 1927.

Idem. *Jean de Monte-Corvino, O. S. F. Missionnaire et premier archevêque de Pékin* (1214-1338). (R. H. M., 1928, p. 506-545.)

G. GIBERT, S. J. *Les petits Chinois et la Sainte-Enfance au vicariat de Nankin*, 2e série. Paris, Téqui, 1926.

Fr. GORÉ, M. E., *L'exploration du Thibet*, C. C. S., janv. 1931, p. 4-21.

G. GOYAU, *Un apôtre de la Mandchourie et de l'idée mission naire. Mgr Verrolles.* L'Église en marche, III, p. 16-36.

Grandes figures de missionnaires en Chine, dans le *Bulletin catholique de Pékin*, 1929-1930.

Mgr DE GUÉBRIANT. *La Chine actuelle.* Conférence. (M. C., 18 mars 1927.)

L. Van HÉE, S. J., *Les Jésuites mandarins*, R. H. M. 1931, p. 28-46.

Idem. *Liste des lettres du P. Verbiest, retrouvées jusqu'ici.* R. M., juin 1931.

Idem. *Missionnaires belges en Chine au XVII*e *siècle.* (B. U. C. M., oct. 1928, pp. 126-139 ; 1929, pp. 14-25). PP. Nicolas et Michel Trigault, Phil. Couplet, Albert Dorville, Ant. Thomas, Fernand Verbiest, François Noël, Pierre Van Hamme, etc.

Idem. *Le P. Jean-Adam Schall, S. J.* (B. U. C. M., janvier 1930, pp. 16-24.)

Idem. *Missionnaires fondeurs de canons.* (B. U. C. M., avril 1930, p. 57-63.)

Idem. *Le Jésuite de Rougemont et le Clergé indigène.* (B. U. C., avril 1927.)

H. Herley. *L'invasion des stupéfiants en Chine.* R. M. J. B., oct. 1930.

L. Hermand, S. J. *Les étapes de la mission du Kiang-nan, 1842-1922.* Chine, Jésuites. Province de France. Zi-Ka-wei, 1926, 8°, 60 p. Cartes et graphiques, 2e édition (jusqu'en 1932), 1934.

A. Hubrecht, C. M. *Grandeur et suprématie de Pékin,* 4°, xvi-608 pages, 560 gravures, 140 simili-gravures, etc., etc. Pékin, Procure des Lazaristes.

Idem. *Le clergé indigène et les Lazaristes en Chine. (Bull. des Miss. des L. français,* 1929, p. 33-39.)

Idem. *Une effroyable hécatombe. Les martyrs de Tien-tsin, le 21 juin 1870, d'après les documents contemporains.* Pékin, 1928, in-8°, xxvi-225 pages.

J. Hugon. *Mes paysans chinois.* Paris, Dillen, 1930.

G. de Jonghe. *La commission synodale de Chine.* B. M. E. P., 1931, p. 350.

R. Jouon. *Géographie de la Chine,* 3e édition, 1932. Changhai-Zi-ka-wei (Carte des missions de Chine).

Kawakanu. *Les Missions et la Chine. (L'Esprit international,* juillet 1928, p. 394-406.)

L. Kervin, O. S. F. *Pages oubliées de l'apostolat au Thibet au* xviiie *siècle.* M. C., 1er mai 1931. [Missions des Capucins au Thibet.]

E. Kosibowicz, S. J. *Un missionnaire polonais oublié. Le Père Jean-Nicolas Smogulecki, S. J., missionnaire en en Chine au XVIIe siècle.* (B. H. M., 1er sept. 1929, pp. 335-360.)

F. Labully. *Essais d'Évangélisation du Kouang-si au XVIIe siècle.* B. M. E., 1931, p. 272-274, 339-348, 675-682, 751-54.

J. Lacquois. *Notes sur la formation du Clergé indigène dans la mission de Kirin* (Mandchourie). B. M. E. P., 1931, p. 396.

Idem. *Kirin. Clergé indigène,* B. U. M. E. P., juin 1931, p. 396-418.

Les Amis des Missions. Les Missions catholiques françaises de 1900 *et* 1928. R. H. M., décembre 1928, p. 481-506.

L'Apostolat du P. Aubry M. E. 1875-1882. (B. S. M. E., février 1927.) [Le P. Aubry, ancien professeur de théologie en France et missionnaire à Lantong.]

Le B. J.-Gab. Perboyre 1802-1840, B. C. P. 1930, (503-510, 553-565, 610-619, 662-671).

Le B. J.-B. Taurin-Dufresse, 1750-1815, par G. MOUTEL, B. C. P. 1930, (77-85, 132-140).

LEBULLY. *Le Catholicisme à Nanning.* B. S. M. E., 1932, 675, 751.

LECHARTRAIN. *Un problème d'histoire missionnaire. Jean de Monte-Corvino et l'ambassade éthiopienne.* R. H. M., 1933, 122-127.

Mgr LECROART, S. J. *Les 75 ans du vicariat de Sienhsien,* 1857-1932. C. C. M., sept. 1932, p. 60.

P. LEFEBVRE, *L'Aurore,* 1903-1930, *Il Pensiero Misionario* (Rome), 30 sept. 1931. [L'université l'Aurore de Changhaï, par son Recteur.]

La bibliothèque nationale de Peiping et ses activités. Déc. 1931. Peiping (Pekin), Impr. des Lazaristes, 52 p. [Histoire et organisation.]

Le communisme chinois. R. M. J. B. 1932, 248.

Les Jésuites à Tchao-K'ing-Fou, 1583-1589. *Ibid.,* novembre 1931. [La première résidence des Jésuites en Chine.]

L'Œuvre des séminaires et du Clergé indigène au Setchoan méridional. Mission de Sui-fou, 1860-1930 (suite), B. S. M. E., 1932, p. 321-331.

Les Missions de Chine des « Missions Étrangères » de Paris, 1880-1930. R. H. M. mars 1931, p. 123.

Les martyrs d'Almalek (1339). *Les protomartyrs de Chine.* Bull. Cathol. de Pékin, 1930, p. 539, 606.

Le P. Et. Le Fèvre, S. J., 1598-1659, B. C. P. 1930-31 (322-331), par le P. GASPERMENT, S. J.

Lettre de M. Lagréné, ministre de France en Chine à M. Guizot, ministre des Affaires Étrangères, 1er novembre 1884, publiée par A. d'Anthouard (R. H. M., 1er septembre 1927).

Le Vatican et la Chine. (Europe nouvelle, 3 nov. 1928, p. 1518-1521.) [Documents. Lettre de M. Gérard, ministre de France à Pékin, à M. Casimir-Périer, 2 mai 1894.]

Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Hôpital Sainte-Marie (Changhaï). Relations de Chine, 1933, 385-395.

P. J. MARSIGNY, *Asile des Lépreux. Saint Joseph de Shek-lung* (Chine), C. C. S., 1931, p. 996-1010. [Léproserie fondée dans le Kwangtong en 1913 par le P. Conrardy, disciple du P. Damien, aidé du P. (aujourd'hui Mgr) Deswazières.]

Henri MAZEAU. *L'héroïne du Pé-tang, Hélène de Jaurias, Sœur de Charité.* Nouv. édit., in-12, 307 p. Paris, Téqui, 1928.

P. MERTENS, S. J. *Les souvenirs de nos martyrs à Tchou-Kia-ho* (1900). (C. C. M. mars 1927.) [Dépositions et enquêtes sur les martyrs de la Boxe au vicariat de Sien-hsien, Tche-li sud-est.]

Mgr J-B. Anouilh, C. M., 1819-1869, B. C. P., 1930-31, (387-397, 441-345).

Mgr Mullener, 1674-1742, B. C. P. 1930-31, (206-215, 254-264), par F. WILLEMEN, C. M.

Missions, séminaires, écoles catholiques en Chine. — Chang-hai, Impr. de T'ou-sé-wé, Zi-ka-wei. Paraît tous les ans.

DE MOIDREY, *Notes sur les 24 dernières années des 5 régions synodales de Chine.* B. H. M., mars 1931.

Le Mouvement des Missions françaises en Chine avant et depuis 1900. (D. C., 10 septembre 1927.)

ED. NEUT, O. S. B., *En face de l'Église catholique. Suen-wen. « Père de la République chinoise.* B. M., sept. 1931, p. 159-169.

OLICHON (Mgr). *Le Prêtre André Ly (1692-2795).* Paris, Bloud et Gay, 1933.

Jos. VAN OOST. *Au pays des Ortos.* Paris, Dillen, 1932.

Jos. VAN OOST, *Mgr Bermyn, apôtre des Ortos.* Louvain, Museum Lessianum, 1932, 8º 156 p. [Vicaire apostolique en Mongolie, mort en 1915.]

L. PFISTER. *Notices biographiques et bibliographiques sur les Jésuites de l'ancienne Mission de Chine. 1552-1773.* T. I. Chang-Hai, 1932. (*Variétés Sinologiques*, N. 59).

M. PLANCHET, S. M. *Le cimetière et les œuvres catholiques de Chala*, 1610-1927, 8º, VII-287 p. Pékin, Imprimerie de Lazaristes, 1928. Nombreuses illustrations.

Idem. *Missions de Chine et du Japon, Annuaire pour* 1927, 2 vol., XVII-536 et 232 pages. Pékin. Paraît tous les ans.

P. PELLIOT. *L'origine des relations de la France avec la Chine. Le premier voyage de l'Amphitrite en Chine*, 1698-1700. (*Journal des Savants* : déc. 1928, pp. 433-450, mai, juin, juillet 1929, pp. 110-125, 252-268, 289-298.) — [Voyage provoqué par l'envoi en Europe par l'empereur Kang-hi du Père Bouvet, avec mission de ramener des artistes.]

G. de Rubrouck, F. M., B. C. P. 1930, (26-34, 72-79, 139, 141), par Herc. FRANKHUIJZEN.

J. Rutten (P. de Scheut). *Les obstacles à l'Évangélisation de la Chine.* S. M. L., 1929, pp. 28-56.

P. Arthur Segers. *La Chine, le peuple, sa vie quotidienne et ses cérémonies.* Éditions de Sikkel, Anvers.

J. de la Servière. *Une année de troubles dans la mission du Kiang-nan* (1890-1891), R. H. M., juin et sept. 1932, pp. 205 et 378.

Sforza (Comte). *L'énigme chinoise.* Paris, Payot, 1928, in-8°, 208 p. *(Biblioth. polit. et économique.)* [Les missions catholiques et protestantes. Le protectorat français.]

Ting (Tchao-ts'ing). *Les descriptions de la Chine par les Français* (1650-1750). Paris, Geuthner, 1928, in-8°, 110 p. [Comment les missionnaires catholiques ont vu la Chine.]

Trois missionnaires aux mains des brigands. Les PP. Soenen, Van Praet et de Clippele (Scheutistes), 1924-1925, 8°, 184 p. Anvers, Imp. A. de Bièvre, Brasschaet, 1926.

J. Wang, S. J. *Le catholicisme dans la Chine d'aujourd'hui.* R. A., juin 1931, p. 702.

Wang Ching-wai. *La Chine et les nations*, traduction de Heywood, 12°, 222 p. Paris, Gallimard, 3, rue de Grenelle, 1928. *(Les Documents bleus*, p. 40.) [Revendications nationalistes en 1926.]

H. Watthé. *La Chine qui s'éveille.* Nouvelle édition de *Fleurs et épines du Kiang-Si.* 8°, 270 p. Vichy, 1926.

L. Wieger, S. J. *L'instruction publique en Chine.* (C. C. M., oct. 1930.)

Idem. *Notes sur les premiers catéchismes écrits en chinois*, 1582-1584. Archivum Historicum Societatis Jesu, 1932, n° 1.

Idem. *Chine moderne. Mouvement d'émancipation et d'émancipation.* Tome I. *Prodromes*, jusqu'en 1911. T. II. *Le flot montant*, 1921. III. *Remous et écume*, 1922. IV. *L'Outre d'Eole*, 1923. V. *Nationalisme*, 1924. VI. *Le feu aux poudres*, 1925. VII. *Boum* ! 1926-1927. VIII. *Chaos* 1927-1931. IX. *Moralisme*, jusqu'en 1919. X... *ismes divers, depuis 1520. Syllabus.* Imprimerie de Hien-hien.

§ 5. EMPIRE JAPONAIS

A. Bellesort. *Nos missionnaires tels que je les ai vus. Rev. des Deux Mondes*, 15 juillet, 1931, p. 346-366.

A. Brou. *Chez les Intellectuels du Japon. Études*, 20 février 1932, 475-490

Idem. *Le clergé japonais du* XVIIe *siècle.* R. H. M., déc. 1933, 475-506.

Correspondance de M. Ambruster, relative à la fondation de la chrétienté d'Hakodate (B. S. M. E., août-septembre 1927, janvier 1928.)

Mgr DEMANGE. *Un centenaire qui ne doit pas passer inconnu en Corée.* B. S. M. E., mai 1929, p. 261-269. [Le Père Bruguière et la mission de Corée en 1829.]

Idem. *Centenaire de l'érection de la Corée en vicariat apostolique*, 1831-1931, R. H. M., sept. 1931, p. 387-433.

J. B. DUTHU. *Les descendants d'anciens chrétiens dans le diocèse d'Osaka. I. Juste Jakayama Ukon, confesseur de la foi* († 1615). *II. Épilogue,* (B. S. M. E., juin, juillet 1927.) [A propos de la découverte d'anciens chrétiens au village de Sendaiji par le P. Birraux, en 1924 et 1925. Voir décembre 1924.]

Idem. *Us et coutumes funéraires au Japon.* B. M. E. P. Hong-Kong, 1932, 6-17, 84-96. [Pourquoi l'Église refuset-elle le culte des ancêtres ?]

J. K. H., *Diocèse de Nagasaki.* Hong-Kong, 1931, 64 p. [Histoire de la persécution dans le vicariat. Création du diocèse.]

Aug. HOLBOUT, *Amakusa catholique.* B. S. M. E., octobre 1931. [Amakusa, île située à l'est de Kiushiu, une des plus anciennes terres chrétiennes du Japon.]

Journal du Père Mounicou (1856-1864). (B. S. M. E., 1927, janvier-mars.)

JUST DE BRETENNIÈRES. *Lettres,* B. S. M. E., 1929, 658, 722, 1932, 110, 183 ; 267, 345, 429, 590.

A. J. LARRIBEAU. *Voyage de Mgr Bruguière, premier vicaire apostolique en Corée.* B. S. M. E., 1931, p. 486, 561, 875.

Le Japon et la catholicisme. Le « Religion Bill ». B. M., 1928, p. 128-130.

Les Missions étrangères de Paris. Cent ans après. En Corée, 1831-1931. Le Vicariat apostolique de Séoul, Impr. de la Miss. cathol.

J. M. MARTIN, M. E. *Le Shintoïsme, religion nationale.* T. I. *Les origines. Essai d'histoire ancienne du Japon,* 1925, T. II. *Le Shintoïsme ancien,* 1926, 8°, 223 et 347 pages. Hong-Kong. Imp. de Nazareth.

Idem. *Rites du couronnement des Empereurs au Japon.* B. S. M. E., juin, juillet, août 1928.

Martyre des deux familles Minami et Taketa à Yatsushiro (1603). A. S. M. E., juillet-août 1929, p. 137.

Mgr Mutel. *Quelques souvenirs*, B. S. M. E., nov. 1931, p. 797-811 :

E. Papinot. *Un martyr français au Japon au XVIIe siècle, le P. Guillaume Courtet, O. P.* — R. H. M., 1er mars 1930, p. 41-46.

Idem. *La résurrection du catholicisme au Japon au XIXe siècle.* (R. H. M., 1er mars 1928).

Idem. *Notes sur la Carte du P. Cardim* (1643). R. H. M., 1932, p. 38-46.

Idem. *Le Père Aimé Villon* (1843-1932). *Le monument de saint François-Xavier à Yamaguchi.* B. H. M., 1933, 128-131.

P. Raoult. *Les vieilles chrétientés du Japon.* (A. S. M. E., novembre 1927.)

P. Schurhammer. *Les controverses du P. de Torres avec les Bouddhistes de Yamaguchi*, (R. H. M., 1er mai 1927).

P. Serret. *La Société de Marie au Japon.* (R. H. M., mars 1928.)

Souvenirs de Mgr Daveluy à Amiens. (A. S. M. E., déc. 1929, pp. 236-240.)

D. M. Spitz. *L'Église catholique et le premier prêtre indigène en Corée.* B. U. C. M., p. 62. [Le Bienheureux André Kim, tué en 1846.]

Taguchi (abbé). *La situation du catholicisme au Japon. (Revue Dominicaine du Canada*, oct. 1929.) D. V. I., 20 déc. 1929, pp. 471-420.

A. Villion, M. E. P. *L'histoire d'un monument, Yamaguchi*, 1889-1926. B. M. E. P., 1930, 141-150. (Monument élevé à saint François-Xavier.)

Idem. *Réminiscences d'un octogénaire.* B. S. M. E., sept.-oct. 1928, p. 517-528, 581-592. Fait suite à *Cinquante ans d'apostolat au Japon*, 8°, VI-490 p. Hong-Kong, 1923.

§ 6. OCÉANIE

J. Alazard, SS. CC. *Origines de nos Missions Polynésiennes. Annales des SS. Cœurs.* Braine-le-Comte, 1929, 116-124.

Mgr I. Blanc, S. M. *Histoire religieuse de l'archipel Fidjien.* 2 vol. 269 et 338 p. Toulon. Impr. Ste-Jeanne d'Arc. 1926.

Blumberger (J.-Th.-Pétrus). *Le communisme aux Indes Néerlandaises.* Préf. de A. Le Neveu. Paris, aux éditions du Monde-Nouveau, 1929, in-8°, XX-291 p., carte et planches.

R. P. Mathias BOONEN et VAN DE WALLE. *Le Schisme Aglipaiyen.* S. M. L., 1929, p. 105-130.

A. BROU. *Notes sur les origines du clergé philippin.* (R. H. M., 1er décembre 1927.)

A. CADOUX. *L'apôtre des Papous : Mgr H. Verjus.* in-8°, 310 p., Vitte, 1931.

V. COURANT, S. M., *Le martyr de la Nouvelle-Calédonie : Blaise Marmoiton, coadjuteur de la Société de Marie* (1812-1847). Lyon, Vitte, 256 p., in-12, 1931.

Mgr DARNAND. *Aux Iles Samoa. La forêt qui s'illumine* Paris-Lyon, Vitte, 1934.

S. DELMAS, SS. CC. *La religion ou le paganisme des îles Marquises,* 8°, 218 p., Paris, Beauchesne, 1927.

DUBOIS. S. M. *Les Missions Maristes en Océanie.* 32 p. Paris, Féron Vrau, 1926.

Idem. *Le clergé indigène en Océanie.* (B. O. P., oct. 1927, juillet 1928.)

Idem. *Formation des élites dans les missions de Polynésie.* (C. I. C. P., 1927-1928, p. 147-181.)

DE FYNCHEVILLE. *L'apostolat catholique aux Indes Néerlandaises* (C. A., nov. 1928.)

G. GOYAU, *Le premier demi-siècle de l'apostolat des Picpuciens aux îles Gambier. L'Église en marche,* III, p. 74-130.

Idem. *Le premier demi-siècle de l'apostolat des Picpuciens aux Iles Gambier.* Étude publiée dans la R. H. M., décembre 1927. En appendice, notes complémentaires, du P. Alazard, 8° 64 p., Paris, Beauchesne.

Idem. *Cent ans d'apostolat aux Iles Sandwich.* U. M. C. F. janv. 1930.

A. LANDÉS, S. M. *La Catholicisme en Nouvelle Zélande.* (R. H. M., 1929, mars et juin, p. 8-37, 220-260.)

Fr. LAURENT. *Un Drame apostolique aux Iles Salomon.* Xav. 1932. *Recommencements aux îles Salomon.* 1933.

MANGERET. S. M. *La croix dans les îles du Pacifique. Vie de Mgr Bataillon, premier vicaire apostolique de l'Océanie centrale* (1810-1877). 331 p., in-8°, 116 photos. Paris Dillen 1932.

P. O. MICHEL (de Scheut). *Le catholicisme aux Philippines. Xaveriana,* n. 54, juin 1928.

A. MONFAT. *Les Missionnaires des Samoa, Mgr L. Elloy. Soc. Mar. Ev. titulaire de Tipasa, V. A. des Navigateurs et de l'Océanie Centrale.* Lyon, Vitte, 1928, in-8°, 352 p., fig.

Patr. O'REILLY. *Bibliographie des Missions de la Société de Marie en Océanie Occidentale.* R. H. M., juin, 1932, p. 231-235.

Idem. *La Société de l'Océanie* (1844-1854). (R. A. M., juin 1930, p. 227-263.)

Idem. *Un missionnaire naturaliste, Xaxier Montrouzier,* 1820-1897. R. H. M. 1931, p. 5-28.

Ed. PEYRILLER. *Le pilote de Sainte Thérèse. Bourjade, des Prêtres du Sacré-Cœur d'Issoudun, grand aviateur de guerre,* in-16, Plon, 1930. [Missionnaire en Nouvelle Guinée].

Max RADIGUET. *Les derniers sauvages. La vie et les mœurs aux îles Marquises* (1842-1859). Paris, Duchartre et Van Buggenhoudt, 1929, in-8°, x-242 p.

Dr Louis ROLLIN. *Les îles Marquises, géographie, ethnographie, histoire, colonisation et mise en valeur.* Paris, Société d'éditions géographiques, 184, Boulevard Saint-Germain, in-8°, 344 p.

J. DE V. *L'évangélisation des Philippines,* R. H. M., juin 1931, p. 274-284.

P. J. VAN RIJCKEVORSEL. *Le P. FélixWesterwondt, l'apôtre des Dayaks de Bornéo.* (Messager du Cœur de Jésus, Toulouse, mars 1927.)

C. WESSELS, S. J., *La première mission franciscaine à Java.* R. H. M., 1930, p. 609.

Idem. *Histoire de la Mission d'Amboine.* 1546-1605. Louvain, Museum Lessianum. 1934.

(à suivre)

S.I.L.I.C., Imp. 41, Rue du Metz, Lille — *Le Gérant :* A. FICHELLE